

Versions latines d'Agrégation de Lettres classiques

AELC 2017

Ammien Marcellin, *La Moselle (Mosella)*, XV, 8, 3-10

L'empereur Constance décide de nommer César son cousin Julien pour qu'il commande en Gaule contre les barbares.

Post multaque per deliberationes ambiguas actitata, stetit fixa sententia, abiectisque disputationibus inritis, ad imperium placuit Iulianum adsumi. Et cum uenisset accitus, prodicto die aduocato omni quod aderat commilitio, tribunali ad altiorem suggestum erecto, quod aquilae circumdederunt et signa, Augustus insistens, eumque manu retinens dextera, haec sermone placido perorauit :

“Adsistimus apud uos, optimi rei publicae defensores, causae communi uno paene omnium spiritu vindicandae, quam acturus tamquam apud aequos iudices succinctius edocebo. Post interitum rebellium tyrannorum, quos ad haec temptanda, quae mouerunt, rabies egit et furor, uelut impiis eorum manibus Romano sanguine parentantes persulant barbari Gallias, rupta limitum pace, hac animati fiducia quod nos per disiunctissimas terras arduae necessitates adstringunt. Huic igitur malo, ultra adposita iam proserpenti, si, dum patitur tempus, occurrit nostri uestrique consulti suffragium, et colla superbarum gentium detumescere et imperii fines erunt intacti. Restat uenturorum spem quam gero secundo roboretis effectu. Iulianum hunc fratrem meum patruelem, ut nostis, uerecundia, qua nobis ita ut necessitudine carus est, recte spectatum iamque eluentis industriae iuuenem, in Caesaris adhibere potestatem exopto, coepitis, si uidentur utilia, etiam uestra consensione firmandis.”

Dicere super his plura conantem interpellans contio lenius prohibebat, arbitrium summi numinis id esse, non mentis humanae, uelut praescia uenturi proclamans. Stansque imperator immobilis dum silerent, residua fidentius explicauit : “ Quia igitur uestrum quoque fauorem adesse fremitus indicat, laetus adulescens uigoris tranquilli, cuius temperati mores imitandi sunt potius quam praedicandi, ad honorem prope speratum exsurgat : cuius praeclararam indolem, bonis artibus institutam, hoc ipso plene uideor exposuisse quod elegi. Ergo eum, praesente nutu dei caelestis, amictu principalu uelabo.”

Traduction proposée par le jury :

Après qu'au fil de délibérations indécises on eut plaidé à plusieurs reprises pour nombre d'options, on arrêta une résolution ferme, et laissant là les discussions stériles, on décida d'associer Julien à l'empire. Comme il était venu à la suite du mandat qu'il avait reçu, on convoqua au jour déjà fixé toute l'armée en présence, on dressa une estrade pour éléver davantage la tribune que les aigles entourèrent ainsi que les enseignes, et Auguste y prenant place, tenant Julien de sa main droite, développa sur un ton calme le discours suivant : « Nous nous tenons devant vous, parfaits défenseurs de l'Etat, pour soutenir la cause commune d'un cœur unique et unanime si l'on peut dire, cause que, disposé à plaider comme devant des juges équitables, j'exposerai de manière assez concise. Depuis la mort des usurpateurs rebelles que la rage et la fureur ont poussés aux tentatives bien connues qu'ils mirent en œuvre, les Barbares, comme s'ils sacrifiaient par le sang romain aux mânes impies de ceux-là, paradent d'un bout à l'autre des Gaules et ont rompu la paix de nos frontières, forts de cette conviction que de pénibles obligations nous retiennent en des régions extrêmement éloignées. Dès lors, si à ce mal qui se propage déjà aux territoires voisins vient s'opposer, tant que l'occasion le permet, un accord issu de notre décision et de la vôtre, d'un côté les fronts des nations superbes cesseront de se dresser fièrement et de l'autre les frontières de l'empire seront inviolables. Il suffit que vous donniez corps à l'espoir que je nourris pour les événements à venir par un acte qui aille dans son sens. Julien que voici, mon cousin germanique, comme vous le savez, jeune homme estimé à bon droit pour sa réserve qui autant que le lien parental lui vaut notre affection, doué aussi d'un goût de l'effort qui s'est déjà illustré, je souhaite l'appeler au rang de César, desseins qui doivent encore, s'ils vous paraissent utiles, se trouver confirmés par votre assentiment. »

Il cherchait à en ajouter davantage mais l'assemblée l'en empêchait l'interrompant avec assez de modération : cela traduisait la décision de la divinité suprême et non d'un esprit humain, déclarait-elle, comme instruite par avance de ce qui allait arriver. Alors l'empereur, debout immobile le temps qu'ils se tussent, acheva ses explications avec plus de confiance : « Maintenant, puisque le frémissement collectif indique que votre approbation est également acquise, que cet heureux garçon à la force tranquille, dont il vaut mieux imiter qu'énoncer en public les mœurs mesurées, s'élève vers un honneur qui était presque attendu. Son naturel remarquable, accompli par une éducation libérale, je crois l'avoir pleinement exposé par le fait même que je l'ai choisi. Dès lors, avec le consentement du dieu du ciel, je vais le couvrir du manteau impérial. »

Remarques importantes :

- le vocabulaire de la vie militaire et politique doit être maîtrisé ;
- titre, paratexte et contexte ;
- faire attention à la lecture fautive ;
- faire attention aux réseaux lexicaux ;
- faire attention aux tournures avec des participes ;
- maîtrise des modes... en français !

Les criminels ne peuvent échapper aux tourments de la conscience

[...] *Cur tamen hos tu
euasisse putas, quos diri conscientia facti
mens habet attonitos et surdo uerbere caedit
occultum quatiente animo tortore flagellum?
Poena autem uehemens ac multo saeuior illis
quas et Caedicius² grauis inuenit et Rhadamanthus,
nocte dieque suum gestare in pectore testem.
Spartano cuidam³ respondit Pythia uates
haut impunitum quondam fore quod dubitaret
depositum retinere et fraudem iure tueri
iurando ; quaerebat enim quae numinis esset
mens et an hoc illi facinus suaderet Apollo.
Reddidit ergo metu, non moribus, et tamen omnem
uocem adyti dignam templo ueramque probauit
extinctus tota pariter cum prole domoque
et quamuis longa deductis gente propinquis.
Has patitur poenas peccandi sola uoluntas.
Nam scelus intra se tacitum qui cogitat ullum,
facti crimen habet. Cedo si conata peregit.
Perpetua anxietas nec mensae tempore cessat,
faucibus ut morbo siccis interque molares
difficili crescente cibo, sed uina misellus
expuit, Albani ueteris pretiosa senectus
displicet ; ostendas melius, densissima ruga
cogitur in frontem uelut acri ducta Falerno.
Nocte breuem si forte indulxit cura soporem
et toto uersata toro iam membra quiescunt,
continuo templum et uiolati numinis aras
et, quod praecipuis mentem sudoribus urguet,
te uidet in somnis ; tua sacra et maior imago
humana turbat pauidum cogitque fateri.
Hi sunt qui trepidant et ad omnia fulgura pallent
cum tonat, exanimis, primo quoque murmure caeli,
non quasi fortuitus nec uentorum rabie set
iratus cadat in terras et iudicet ignis.
Illa nihil nocuit : cura grauiore timetur
proxima tempestas uelut hoc dilata sereno.
Praeterea lateris uigili cum febre dolorem
si coepere pati, missum ad sua corpora morbum
infesto credunt a numine, saxa deorum
haec et tela putant. Pecudem spondere sacello
balantem et Laribus cristam promittere galli
non audent ; quid enim sperare nocentibus aegris
concessum ? [...]*

² Nom d'un courtisan de Néron.³ Il s'agit de Glaucos, dont Hérodote raconte l'histoire.

Traduction proposée par le jury :

Pourquoi cependant vas-tu t'imaginer qu'ils ont échappé au châtiment ceux que la conscience de l'acte abominable qu'ils ont commis tient interdits et que frappe d'un coup sourd le fouet invisible agité par la pensée qui les torture ? C'est un châtiment violent et bien plus cruel que ceux qu'inventèrent le sévère Caedicius et Rhadamanthe que de porter en son cœur, de nuit comme de jour, son propre témoin. À un habitant de Sparte, la Pythie inspirée répondit que ne resterait pas un jour sans punition le fait d'avoir eu l'intention de garder un dépôt et de masquer son forfait sous le parjure ; il cherchait en effet à savoir quelle était la volonté de la divinité et si Apollon lui conseillait ce forfait. Il restitua donc le dépôt, par peur, non par principes, et fit la preuve que toute parole du sanctuaire est digne du temple et vérifique car il périt et avec lui également toute sa descendance, sa famille et sa parenté si loin qu'elle remontât. Tels sont les châtiments qu'endure la seule intention de commettre une faute. Car celui qui médite en son for intérieur quelque forfait sans en parler se voit incriminer de l'avoir commis. Qu'est-ce donc s'il a été jusqu'au bout de son projet ! Son angoisse est alors perpétuelle et elle ne cesse pas même à l'heure du repas : dans son gosier sec comme sous l'effet de la maladie et entre ses molaires la nourriture difficile à avaler s'accumule ; mais le pauvre diable recrache les gorgées de vin ; la précieuse vieillesse d'un antique vin d'Albe lui répugne ; qu'on lui présente un vin meilleur, une ride très profonde se creuse sur son front comme si elle avait été amenée par un Falerne piqué. La nuit, si par chance le tracas lui a concedé un bref assoupiissement et si ses membres, après s'être retournés à travers tout le lit, trouvent enfin le repos, aussitôt dans ses songes, c'est le temps, les autels de la divinité outragée et, ce qui accable sa conscience avec des sueurs abondantes, c'est toi qu'il voit ; ton fantôme sacré et d'une taille surhumaine le trouble, épouvanté qu'il est, et le force à avouer. Tels sont ceux qui tremblent et pâlissent devant tous les éclairs quand il tonne, qui sont sans vie à chaque grondement du ciel comme s'il s'agissait d'un feu produit par le hasard ni par la rage des vents, mais d'un feu provoqué par la colère qui s'abat sur les terres et fait justice. Cet orage ne leur a causé aucun mal : c'est en revanche avec une peur plus grande qu'on craint le prochain orage comme s'il était différé par ce ciel serein. En outre, s'ils ont commencé à souffrir d'une douleur au côté avec une fièvre tenace, ils croient que la maladie a été envoyée à leur corps par la divinité, ils imaginent que ce sont là les projectiles et les traits des dieux. Faire vœu d'une brebis bêlante à un petit sanctuaire, promettre aux Lares la crête d'un coq, ils ne l'osent : qu'est-il permis aux criminels malades ?

Remarques importantes :

- il faut rendre la force du signifiant qui n'est pas toujours le même qu'en français ;
- attention aux pronoms à l'ablatif de complément de comparatif;
- l'antéposition de *suus* suppose une traduction appuyée ;
- les tmèses sont traîtres ;
- *factum* peut être un non ou un participe ;
- *quoque* peut être adverbe ou ablatif de *quisque* ;
- bien distinguer les datifs des ablatifs qui ont la même forme.

AELC 2015
Properce, *Élégies (Elegiae)*, II, 3, v. 3-46

Poète et amoureux

*Vix unum potes, infelix, requiescere mensem
et turpis de te iam liber alter erit.
Quaerebam sicca si posset piscis harena
nec solitus ponto uiuere toruus aper,
aut ego si possem studiis uigilare seueris :
differtur, numquam tollitur ullus amor.
Nec me tam facies, quamuis sit candida, cepit
(lilia non domina sint magis alba mea,
ut Maeotica nix minio si certet Hibero,
utque rosae puro lacte natant folia),
nec de more comae per leuia colla fluentes,
non oculi, geminae, sidera nostra, faces,
nec si qua Arabio lucet bombyce puella
(non sum de nihilo blandus amator ego),
quantum quod posito formose saltat Iaccho,
egit ut euhantis dux Ariadna choros
et quantum, Aeolio cum temptat carmina plectro,
par Aganippeae ludere docta lyrae ; [...]]
Haec tibi contulerunt caelestia munera diuui,
haec tibi ne matrem forte dedisse putas.
Non, non humani partus sunt, talia dona :
ista decem menses non peperere bona.
Gloria Romanis una es tu nata puellis,
Romana accumbes prima puella Ioui,
nec semper nobiscum humana cubilia uises ;
post Helenam haec terris forma secunda redit.
Hac ego nunc mirer si flagret nostra iuuentus ?
pulchrius hac fuerat, Troia, perire tibi.
Olim mirabar quod tanti ad Pergama belli
Europae atque Asiae causa puella fuit :
nunc, Pari, tu sapiens et tu, Menelae, fuisti,
tu quia poscebas, tu quia lentus eras.
Digna quidem facies, pro qua uel obiret Achilles ;
uel Priamo belli causa probanda fuit.
Si quis uult fama tabulas anteire uetustas,
hic dominam exemplo ponat in arte meam :
siue illam Hesperiis, siue illam ostendet Eois,
uret et Eoos, uret et Hesperios.
His saltem ut tenear iam finibus ! aut mihi, si quis,
acrius ut moriar, uenerit alter amor !*

Traduction proposée par le jury :

À peine peux-tu, infortuné, rester en paix un seul mois, que déjà paraîtra un nouveau livre te couvrant de honte. Je me demandais si un poisson pourrait vivre sur le sable sec, et si le farouche sanglier, dont ce n'est pas la nature, pourrait vivre en haute mer, autrement dit, si je pourrais, moi, consacrer mes nuits à d'austères études... L'amour peut être un temps écarté, mais aucun, jamais, ne peut être effacé. Et c'est pas tant son visage, si éclatant soit-il, qui s'est emparé de moi (les lys ne sauraient être plus blancs que ma maîtresse, comme la neige méotique qui contrasterait avec le vermillon d'Hibérie, et comme des pétales de rose flottant sur le lait immaculé), ce n'est pas tant sa chevelure ondoyant avec naturel sur ses délicates épaules, ce ne sont pas tant ses yeux, flambeaux jumeaux, mes astres, ni une jeune folle si elle rayonne dans des soies d'Arabie — je ne suis pas, moi, amant à complimenter sans objet ! ; c'est bien davantage le fait que, une fois le vin servi, elle danse avec grâce comme Ariane, à leur tête, mène ses chœurs de bacchantes, et que, lorsqu'elle entame des chants de son plectre éolien, elle soit habile à jouer, rivalisant avec la lyre des Muses. Ces présents célestes, ce sont les dieux qui les ont rassemblés pour toi, ces présents, ne va pas croire que c'est ta mère qui te les a donnés. Non, de tels dons ne sont pas créations humaines : ces qualités qui sont tiennes, dix mois ne suffisent pas à les engendrer. Toi, tu es née comme unique objet de gloire pour les jeunes filles romaines, tu seras la première fille romaine à te coucher au côté de Jupiter, et tu ne fréquenteras pas éternellement avec moi les lits des humains ; après Hélène, voilà une seconde beauté qui descend sur terre. Et moi, maintenant, je m'étonnerais que notre jeunesse s'enflamme pour cette femme ? Il eût été plus beau encore pour toi, Troie, d'être détruite à cause d'elle ! Je m'étonnais autrefois de ce qu'une si grande guerre opposant, sous les murs de Pergame, l'Europe et l'Asie, eût pour cause une jeune fille ; mais je vois bien maintenant que tu as eu raison, Pâris, et toi aussi, Ménélas, toi de la réclamer, toi de rechigner à la rendre. C'est un visage qui eût mérité assurément qu'Achille allât jusqu'à mourir pour lui ; il eût été une cause de guerre que même Priam eût approuvée. Si quelqu'un veut surpasser en renommée les tableaux du passé, qu'il prenne ma maîtresse pour modèle dans son art : qu'il l'expose aux peuples d'Occident ou qu'il l'expose aux peuples d'Orient, il embrasera les peuples d'Orient, tout comme les peuples d'Occident il embrasera. Que du moins je demeure en son empire ! Ou que je meure dans de très violentes souffrances si un nouvel amour me gagne !

Remarques importantes :

- *unus, a, um* a un sens fort : « un seul, un unique » ;
- attention aux termes en facteur commun ;
- il faut tenter de maintenir les parallèles syntaxiques (et les échos sonores) ;
- connaître les *topoï* et les vocables de la *militia amoris* ;
- la dimension visuelle des images doit guider la compréhension et la traduction ;
- *mos* peut renvoyer au naturel ;
- *leuis* peut avoir un *e* long ou bref, qui change son sens ;
- pour les *nous* de majesté, il faut conserver une cohérence dans le texte tout entier ;
- les adjectifs qui ont un sens physique peuvent aussi avoir un sens psychologique, selon le contexte ;
- *Iacchus* (ou *Lyaeus*) désigne Bacchus et peut renvoyer, par métonymie, au vin (voire aux coupes) ;
- penser aux parfaits à sens gnomique ;
- la lyre « de l’Aganippe » et non « d’Aganippe » ;
- prêter attention aux préverbes et traduire l’idée qu’ils comportent ;
- les mots en tout début et en toute fin de vers manifestent une insistence ;
- certains verbes sont exclusivement transitifs, il leur faut donc un C.O.D. ;
- le latin n’hésite pas à répéter les mêmes termes, ce dont il faut rendre compte dans la traduction ;
- *mirari* peut se construire avec une interrogative indirecte dans le sens *se demander avec étonnement...* ;
- *iuuentus* désigne l’âge de la vie (la jeunesse) ou les jeunes gens de cette classe d’âge ;
- une ville ne *pérît* pas, elle est *détruite* (*perire*) ;
- le locatif ne marche pas pour les noms de pays ;
- *Pari* et *Menelae* sont des vocatifs ;
- *nunc* après un irréel (présent ou passé) : « mais en réalité » ;
- les mêmes mots latins doivent être traduits (la plupart du temps) par les mêmes mots français ;
- les adjectifs verbaux (comme tous les termes qui évoquent la possibilité, la convenance, le devoir...) peuvent avoir une valeur modale ;
- *ut + subjonctif* : subjonctif jussif, ici ;
- datif poétique pour *in + acc.* ;
- ne pas oublier le sens intensif du comparatif (trop/assez) ;
- **conseils** : se focaliser sur les formes verbales quand on fait du petit latin ; bien connaître les valeurs du subjonctif et sa morphologie ; faire attention aux nuances et aux détails.

Amour et dépossession

*Unaque res haec est, cuius quam plurima habemus,
tam magis ardescit dira cuppedine pectus.*

*Nam cibus atque umor membris adsumitur intus ;
quae quoniam certas possunt obsidere partis,
hoc facile expletur laticum frugumque cupido.*

*Ex hominis uero facie pulchroque colore
nil datur in corpus praeter simulacra fruendum
tenuia ; quae uento spes raptast saepe misella.*

*Ut bibere in somnis sitiens quom quaerit et umor
non datur, ardorem qui membris stinguere possit,
sed laticum simulacra petit frustaque laborat,
in medioque sitit torrenti flumine potans :
sic in amore Venus simulacris ludit amantis,
nec satiare queunt spectando corpora coram,
nec manibus quicquam teneris abradere membris
possunt, errantes incerti corpore toto.*

[...]

*Adde quod absumunt uiris pereuntque labore,
adde quod alterius sub nutu degitur aetas.*

*Labitur interea res et Babylonia fiunt,
languent officia atque aegrotat fama uacillans.
Unguenta et pulchra in pedibus Sicyonia rident
scilicet et grandes uiridi cum luce zmaragdi
auro includuntur, teriturque thalassina uestis
adsidue, et Veneris sudorem exercita potat.*

*Et bene parta patrum fiunt anademata, mitrae,
interdum in pallam atque Alidensia Ciaque uertunt.*

*Eximia ueste et uictu conuiuia, ludi,
pocula crebra, unguenta, coronae, sertu parantur ;
nequiquam, quoniam medio de fonte leporum
surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat,
aut cum conscius ipse animus se forte remordet
desidiose agere aetatem lustrisque perire,
aut quod in ambiguo uerbum iaculata reliquit,
quod cupido adfixum cordi uiuescit ut ignis,
aut nimium iactare oculos aliumue tueri
quod putat, in uoltuque uidet uestigia risus.*

*Atque in amore mala haec proprio summeque secundo
inueniuntur ; in aduerso uero atque inopi sunt,
prendere quae possis oculorum lumine opero,
innumerabilia ; ut melius uigilare sit ante,
qua docui ratione, cauereque ne inliiaris.*

Traduction proposée par le jury :

C'est là un cas unique : plus nous en possérons, plus notre cœur s'enflamme d'un désir funeste. En effet, les aliments solides et liquides s'incorporent aux membres du corps, à l'intérieur de celui-ci ; et puisqu'ils peuvent y occuper des places déterminées, par ce fait, le désir de boissons et d'aliments se trouve aisément assouvi. En revanche, rien de ce qui compose le visage et le teint charmant d'un individu ne se transmet à notre corps, si ce n'est la jouissance de simulacres ténus; encore cet espoir, chétif, est-il souvent emporté par le vent. De même que, dans l'expérience du sommeil, un homme, assoiffé, lorsqu'il cherche à boire, n'obtient certes pas de liquide susceptible d'éteindre le feu qui embrase ses membres, mais se jette sur des simulacres de boissons et peine en vain, et demeure assoiffé alors qu'il boit au milieu d'un fleuve impétueux ; de même, dans l'expérience de l'amour, Vénus trompe les amants au moyen de simulacres, et ils ne peuvent se satisfaire par le spectacle du corps qui se trouve face à eux, ni ne peuvent, de leurs mains, arracher quoi que ce soit à ces membres délicats, s'égarant, à l'aventure, sur le corps tout entier. Ajoute à cela qu'ils épuisent leurs forces et succombent à cette peine, ajoute que leur vie se consume sous la volonté d'un autre. Entre-temps leur bien s'écoule et ce ne sont que babioles de Babylone, leurs devoirs sont délaissés et leur réputation, vacillante, chancelle. Les parfums et les élégantes chaussures de Sicyone luisent sur leurs pieds, on peut en être sûr, et d'imposantes émeraudes à l'éclat vert sont serties dans l'or, le vêtement vert de mer est usé avec constance et, porté sans relâche, il boit la sueur causée par Vénus. Il n'est pas jusqu'à l'héritage honnêtement acquis par les pères qui ne soit converti en bandeaux, en diadèmes, qui, parfois, se mue en manteau et en étoffes d'Alindes et de Céos. Dans une débauche de parures et de victuailles, banquets, jeux, coupes en rangs serrés, onguents, couronnes et guirlandes sont préparés. Mais c'est en vain, puisque, du milieu de cette source de plaisirs, surgit une pointe d'amertume, de nature à nous tourmenter jusqu'au cœur de la floraison. Tantôt il advient que l'esprit lui-même, lucide, soit pris de remords parce qu'il passe sa vie dans l'oisiveté et dépérît en débauches. Tantôt c'est qu'elle a lancé une parole qui l'a laissé dans le doute ; et cette parole, fichée dans un cœur qui désire, s'avive comme un feu. Tantôt c'est parce qu'il estime qu'elle dispense trop ses regards, ou qu'elle en regarde un autre et, sur son visage, il voit l'ombre fugace d'un sourire. Des souffrances de cette sorte, on en trouve même dans le cas d'un amour stable et au plus haut point heureux ; mais dans celui d'un amour malheureux et auquel son objet échappe, on pourrait les percevoir les yeux fermés, elles sont innombrables. Aussi vaut-il mieux par avance être sur ses gardes, de la manière que j'ai montrée, et veiller à ne pas se laisser séduire.

Remarques importantes :

- le *-que* n'est pas à traduire, comme toute liaison en début d'un texte ;
- le terme *res, rei* est toujours délicat à traduire : on ne le rend presque jamais par *chose* ;
- *unus, una, unum* n'est pas l'adjectif indéfini numéral mais insiste : « unique », « le seul et unique » ;
- *cuppedine* pour *cupido* à l'ablatif singulier (trait d'archaïsme cher à Lucrèce) ;
- ne jamais hésiter à scander les vers pour déterminer le cas des mots en *-a*, par exemple ;
- l'accord de proximité ou de voisinage est fréquent, notamment en poésie ;
- *hoc* est aussi bien un nominatif et un accusatif qu'un ablatif ;
- attention au parfait gnomique (idem pour les aoristes en grec) ;
- la préposition *in* ne doit pas se traduire mécaniquement par « dans » : « dans le cas de », « dans l'expérience », et même « quand », notamment avec un géronatif ou un adjectif verbale de substitution : *in libris legendis*, « quand on lit des livres » ;
- Lucrèce emploie souvent la terminaison *-is* pour *-es* : rappelons que ce n'est possible qu'à l'accusatif pluriel des mots dont le génitif pluriel est en *-ium* et que le *-is* est normalement long (*-īs*) ; cela vaut aussi pour la prose ;
- on doit écrire « Les amants rassasient leur corps » et non « leurs corps » ;
- en poésie, il y a une certaine tolérance quant aux adverbes en poésie et aux mots sur lesquels ils portent, vu l'ordre des mots qui est chamboulé ; rappelons qu'en prose, généralement, l'adverbe porte sur le mot qui le suit ;
- ne pas oublier le sens moral de *bene* ;
- il est de bonne méthode de reconstruire la syntaxe des longues périodes avec de nombreuses subordonnées en cascade ;
- attention à *leporum* : « quelle n'a pas été la surprise du jury de trouver ici des « fontaines de lièvres » ! L'esprit critique est invité à ne pas faiblir, même chez les lecteurs d'*Alice au pays des Merveilles* » ;
- *ipse ≠ idem* ;
- *cupido* peut venir de *cupido, inis, f.* ou de *cupidus, a, um* ;
- attention, comme toujours, au multiple sens de *ratio, onis*.

Deuil et convenances

Sed ad hanc opinionem magni mali cum illa etiam opinio accessit oportere, rectum esse, ad officium pertinere ferre illud aegre quod acciderit, tum denique efficitur illa grauis aegritudinis perturbatio. Ex hac opinione sunt illa uaria et detestabilia genera lugendi, paedores, muliebres lacerationes genarum, pectoris feminum capitum percussionses ; hinc ille Agamemno Homericus et idem Accianus

Scindens dolore identidem intonsam comam,

in quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi euellere quasi caluitio maeror leuaretur. Sed haec omnia faciunt opinantes ita fieri oportere. Itaque et Aeschines in Demosthenem inuehitur, quod is septimo die post filiae mortem hostias immolauisset. At quam rhetorice, quam copiose, quas sententias colligit, quae uerba contorquet ! Vt licere quiduis rhetori intellegas. Quae nemo probaret, nisi insitum illud in animis haberemus, omnis bonos interitu suorum quam grauissime maerere oportere. Ex hoc euenit, ut in animi doloribus alii solitudines captent, ut ait Homerus de Bellerophonte :

*Qui miser in campis maerens errabat Aleis
Ipse suum cor edens, hominum uestigia uitans.*

Et Nioba fingitur lapidea propter aeternum, credo, in luctu silentium, Hecubam autem putant propter animi acerbitatem quandam et rabiem fingi in canem esse conuersam. Sunt autem alii, quos in luctu cum ipsa solitudine loqui saepe delectat, ut illa apud Ennium nutrix :

*Cupido cepit miseram nunc me proloqui
Caelo atque terrae Medeai miserias.*

Haec omnia recta uera debita putantes faciunt in dolore, maximeque declaratur hoc quasi officii iudicio fieri, quod, si qui forte, cum se in luctu esse uellent, aliquid fecerunt humanius aut si hilarius locuti sunt, reuocant se rursus ad maestitiam peccatique se insimulant, quod dolere intermiserint. Pueros uero matres et magistri castigare etiam solent, nec uerbis solum, sed etiam uerberibus, si quid in domestico luctu hilarius ab is factum est aut dictum, plorare cogunt. Quid ? Ipsa remissio luctus cum est consecuta intellectumque est nihil profici maerendo, nonne res declarat fuisse totum illud uoluntarium ?

Traduction proposée par le jury :

Mais, lorsqu'à l'idée que l'on a un grand malheur s'ajoute encore l'idée qu'il faut, qu'il est juste, qu'il est de notre devoir de supporter dans l'affliction ce qui est arrivé, c'est alors, enfin, que l'affliction nous bouleverse de tout son poids. De cette idée naissent les manifestations diverses et détestables du deuil : être sale, se déchirer les joues, la poitrine, les cuisses, comme le font les femmes, se frapper la tête ; de là la description d'Agamemnon que nous offre Homère, et aussi Accius : sous le coup de la douleur s'arrachant sans cesse sa chevelure qu'il ne coupe pas, au sujet duquel Bion fait cette plaisanterie : « il est bien stupide, le roi, de s'arracher les cheveux sous le coup du deuil, comme si la calvitie pouvait soulager sa tristesse ! ». Mais, tout cela, ils le font parce qu'ils considèrent qu'il faut se comporter ainsi. C'est pourquoi Eschine aussi s'emporte contre Démosthène sous prétexte qu'il avait immolé des victimes le septième jour après la mort de sa fille. Et avec quelle éloquence, avec quelle abondance s'exprime-t-il ! Quelles idées rassemble-t-il ! Quels traits lance-t-il ! A quoi l'on voit que tout est permis à un rhéteur. Or personne n'approuverait de telles manifestations si nous n'avions pas, fourrée dans notre esprit, l'idée que la mort de leurs proches doit plonger les gens de bien dans la plus extrême affliction. De là vient que, lorsqu'ils ont le cœur affligé, d'autres recherchent les déserts, comme le dit Homère au sujet de Bellérophon :

Lui, le malheureux, errait, affligé, dans les plaines d'Alé,
Se rongeant le cœur et évitant les traces des hommes.

Et Niobé est représentée changée en pierre, à cause, je pense, du silence éternel dans lequel elle s'enferma durant son deuil. Par ailleurs, on pense que Hécube est représentée métamorphosée en chienne à cause de l'aigreur de son cœur et de sa rage. Il y en a d'autres qui aiment parler souvent avec le désert lui-même, quand ils sont dans le deuil. Ainsi, la nourrice chez Ennius :

Le désir de parler au ciel et à la terre des malheurs de Médée
M'a prise, moi, la malheureuse !

Ils se livrent à toutes ces manifestations quand ils souffrent parce qu'ils pensent qu'elles sont droites, authentiques, obligatoires, et, que l'on agit de la sorte comme par sens du devoir, ce qui le montre bien c'est que, si certains, qui voulaient mener le deuil, se sont d'aventure un peu trop détendus ou ont parlé avec trop de légèreté, ils se replongent dans la tristesse et s'accusent d'avoir commis une faute sous prétexte qu'ils ont mis en sourdine leur douleur. Quant aux enfants, les mères et les maîtres d'école ont l'habitude également de les punir, et, s'ils ont fait ou dit quelque chose de trop léger lors d'un deuil dans la famille, ils les obligent à pleurer non seulement en les réprimandant mais aussi en les frappant. Eh quoi ? Quand le deuil s'est adouci de lui-même et que l'on a compris que rien ne sert de manifester son chagrin, est-ce que cette réalité ne montre pas que ces démonstrations ont été entièrement mises en scène ?

Remarques importantes :

- *opinio, onis*, f. peut se construire directement avec une infinitive (comme *ien des nom* traduisant une pensée ou une parole, comme *nuntius, ii*, etc...) ; On peut retenir : *habere opinionem*, croire que ; *alicuius opinio est*, qqn croit que ; *in opinione esse*, croire que ; *opinionem adferre alicui*, donner à qqn l'opinion que ; mais aussi *in eam opinionem adducere aliquem, ut putet...*, amener qqn à croire que ;
- attention aux valeurs du génitif : objectif ou subjectif ; il faut être clair dans la traduction ;
- toujours être attentif à la ponctuation ;
- *feminum* est le génitif pluriel de *femen, inis*, n. : la cuisse (mot cic.) ;
- faire attention aux rythmes ternaires ou binaires qui aident à comprendre le texte ;
- attention à ne pas coordonner des termes de nature différente en français ;
- le subjonctif peut exprimer une modalisation qu'il faut rendre (*lauaretur* > pouvait soulager) ;
- *identidem* : sans cesse, à plusieurs reprises ;
- pour introduire une citation, utiliser les deux points ou la locution *en disant que* ;
- valeur adverbiale de *et*, surtout lorsqu'il y a une autre liaison ;
- rendre la valeur circonstancielle des participes passés et présents ;
- *quod + subj.* = cause alléguée ;
- *ut* après un point peut avoir une valeur consécutive (À quoi...) ;
- rendre une 2^{ème} personne du singulier par l'indéfini « on » ;
- *omnis* pour *omnes* (toujours à l'accusatif pluriel) ;
- on dit *les hommes de bien*, non *les hommes bons* ;
- *Aleus* pour *Eleus, a, um* : Éléen, d'Élide. Pourquoi Alé ?
- *dum* + présent dans un contexte passé à rendre par un passé ;
- réfléchir à la valeur de la liaison *autem* ;
- *fingere* est polysémique ;
- *declaratur* est un faux ami (montrer, faire voir clairement **clar-* ; élire) ;
- *nunc* omis dans la traduction : *il y a peu* ou *se trouver prise par* ?
- attention aux comparatifs des adverbes (-*ius*) ;
- les antécédents (surtout des pronoms) du relatif *qui, quae, quod* est souvent omis, même aux cas obliques ! ;
- valeur intensive du comparatif ; attention aux degrés de l'adjectif en général ;
- le français aime les tournures nominales quand le latin préfère la tournure verbale (y penser en thème) : *maerendo* à traduire par « manifestation du chagrin » ;
- on écrit *Eh quoi ?, non Et quoi ?*
- *res* est très polysémique.

Les pouvoirs de la magicienne thessalienne, Erichtho.

« *Sed prouum, cum tanta nouae sit copia mortis,
Emathiis unum campis adtollere corpus,
ut modo defuncti tepidique cadaueris ora
plena uoce sonent nec membris sole perustis
auribus incertum feralis strideat umbra.* »

*Dixerat et noctis geminatis arte tenebris
maestum tecta caput squalenti nube pererrat
corpora caesorum tumulis projecta negatis.
Continuo fugere lupi, fugere reuulsis
unguibus impastae uolucres, dum Thessala uatem
eligit et gelidas leto scrutata medullas
pulmonis rigidi stantis sine uulnere fibras
inuenit et uocem defuncto in corpore quaerit.
Fata peremptorum pendent iam multa uirorum,
quem superis reuocasse uelit. Si tollere totas
temptasset campis acies et reddere bello,
cessissent leges Erebi, monstroque potenti
extractus Stygio populus pugnasset Auerno.
Electum tandem traiecto gutture corpus
ducit, et inserto laqueis feralibus unco
per scopulos miserum trahitur, per saxa cadauer
uicturum montisque caui, quem tristis Erichtho
damnarat sacris, alta sub rupe locatur.
Haud procul a Ditis caecis depressa cauernis
in praecips subsedit humus, quam pallida pronis
urget silua comis et nullo uertice caelum
suspiciens Phoebo non peruia taxus opacat.
Marcentes intus tenebrae pallensque sub antris
longa nocte situs numquam nisi carmine factum
lumen habet. Non Taenariis sic fauibus aer
sedit iners, maestum mundi confine latentis
ac nostri, quo non metuant admittere manes
Tartarei reges. Nam quamuis Thessala uates
uim faciat fatis, dubium est, quod traxerit illuc,
aspiciat Stygias, an quod descenderit, umbras.
Discolor et uario furialis cultus amictu
induitur, uultusque aperitur crine remoto
et coma uipereis substringitur horrida sertis.
Vt pauidos iuuenis comites ipsumque trementem
conspicit exanimi defixum lumina uultu :*

« *Ponite* » ait « *trepida conceptos mente timores.*
Iam noua, iam uera reddetur uita figura,
ut quamuis pauidi possint audire loquentem. »

Traduction proposée par le jury :

« Mais, puisqu'il y a une telle abondance de morts nouvelles, il est aisé de relever des champs émathiens un corps afin que la bouche d'un être à peine mort et tiède résonne à pleine voix et que son ombre funèbre ne produise pas aux oreilles un sifflement inintelligible venant d'un corps brûlé par le soleil. »

Elle dit et, après avoir redoublé par un sortilège les ténèbres de la nuit, après avoir recouvert sa lugubre tête d'un sombre nuage, elle erre parmi les cadavres jetés là sans sépulture. Aussitôt s'enfuirent les loups, s'enfuirent, serres rentrées, les oiseaux affamés, cependant que la Thessalienne choisissait son prophète et que, fouillant les entrailles gelées par la mort, elle trouvait les fibres d'un poumon encore solide, sans blessure, et qu'elle cherchait une voix dans un corps mort. Déjà les nombreuses destinées des héros morts se demandent avec anxiété lequel elle souhaite rappeler sur la terre. Si elle avait essayé de relever du champ de bataille des armées entières et de les rendre à la guerre, les lois de l'Erèbe se seraient soumises et, par ce prodige puissant, un peuple arraché à l'Averne Stygien aurait combattu. Enfin elle choisit et tire à elle un corps à la gorge transpercée, et, enfilant un crochet dans un sinistre nœud coulant, elle traîne à travers les pierres et les rochers le malheureux cadavre appelé à revivre et elle le place sous la roche en saillie d'un creux de montagne que la sombre Érichtho avait condamné à ces cérémonies. Non loin de la grotte obscure de Dis le sol s'enfonce dans un abîme et y disparaît sous le poids d'une livoide forêt à la chevelure pendante et sous l'ombre de l'if, impénétrable à Phébus, dont la cime se détourne du ciel. À l'intérieur, les ténèbres croupissantes et la moisissure, que la longue nuit sous les antres rend verdâtre, ne sont jamais éclairées que de lumière magique. L'air n'est pas plus pesant dans les gorges du Ténare ; sinistre frontière entre le monde obscur et le nôtre, les rois du Tartare ne craindraient pas d'y envoyer les mânes. Aussi, quoique la prophétesse thessalienne fasse violence aux destins, on ne sait si elle voit les ombres Stygiennes parce qu'elle les a attirées là ou parce qu'elle y est descendue. Elle est bigarrée et vêtue d'un manteau chamarré de la tenue que portent les Furies, ses cheveux ayant été dégagés, elle découvre son visage et sa chevelure hérissée de guirlandes de vipères est nouée. Quand elle voit les compagnons du jeune homme saisis d'effroi et qu'elle le voit lui-même tremblant, les yeux fixés sur le visage du mort, elle dit :

« Oubliez les craintes que vos esprits agités font naître. Dans un instant, oui, dans un instant, une vie nouvelle, sa figure véritable lui seront rendues, afin que les gens puissent l'entendre quel que soit leur effroi. »

Remarques importantes :

- “*Pharsalia nostra uiuet*” (IX, 985-986) ;
- le jury conseille de lire et de traduire du Lucain ;
- toujours faire attention au *titre* et/ou *paratexte* qui sont données pour aider la compréhension ;
- *esse, dicere* (“*Haec Barbarus*”, Quinte-Curce) et le même verbe que la proposition précédente peuvent être sous-entendus (très rarement au subjonctif) ;
- on peut s’attacher à découper le texte en mouvements succincts qui aident à comprendre son avancée ; distinguer des types de passage (narration, discours, description) ;
- *est* et les autres formes de *esse* sont souvent omises : si la phrase est bancale, il faut y penser ;
- *primum est* : il est facile de ;
- ne pas traduire deux mots différents en latin par un même mot en français ;
- différents sens de *modo* à maîtriser ;
- les verbes exprimant le son peuvent se construire avec un accusatif qui précise la nature du son (*incertum stridere*) ;
- penser à l’ablatif d’origine (*venant de*) ;
- sens des mots en contexte : ici *ars* se rend par *sortilège* (ou *magie*) ;
- *tecta caput* ou *pectus percussa* (acc. complément d’objet à sens moyen-passif ou accusatif de relation) ;
- attention aux infinitifs de narration ; attention à *dum* + présent ind. dans un contexte passé ;
- *Thessala* ≠ *Thessalia* ; *peremptor, oris* : le meurtrier ;
- le français adore les substantifs quand le latin préfère les verbes ;
- *pendeo, ere* + prop. infin. : *se demander avec anxiété* ;
- *superi* : ceux qui se trouve en haut par rapport aux enfers, les hommes ; *Superi* : ceux qui se trouve en haut par rapport à la terre, les dieux célestes (*caelicolae*) ;
- l’Averne désigne, chez les poètes latins, les Enfers ;
- sens épique de *uir* : héros ; *uicturus*, appelé à revivre ;
- il faut parfois se représenter mentalement le texte pour le comprendre ;
- *peruius, a, um* peut se construire avec le datif : impénétrable pour ;
- *quamuis* pour *quamquam* (postclassique) ;
- *situs, us, m.* : la moisissure ; transposition possible de l’adv. *longe* en adj. ;
- *uiperis* ≠ *uipereis* ; *uarius, a, um* : chamarré ; *defixus lumina/oculos* : les yeux baissés ;
- attention à la traduction de *iam* ;
- mot Z redoublé dans un discours : Z, oui, Z...

Faut-il regretter les neiges d'antan ?

Erras, mi Lucili, si existimas nostri saeculi esse uitium luxuriam et neglegentiam boni moris et alia quae obiecit suis quisque temporibus. Hominum sunt ista, non temporum : nulla aetas uacauit a culpa. Et si aestimare licentiam cuiusque saeculi incipias, pudet dicere, numquam apertius quam coram Catone peccatum est. Credat aliquis pecuniam esse uersatam in eo iudicio, in quo reus erat Clodius ob id adulterium, quod cum Caesaris uxore in operto commiserat uiolatis religionibus eius sacrificii quod pro populo fieri dicitur, sic summotis extra consaeptum omnibus uiris ut picturae quoque masculorum animalium contegantur? Atqui dati iudicibus nummi sunt et, quod hac etiamnunc pactione turpius est, stupra insuper matronarum et adulescentulorum nobilium stillarii loco exacta sunt. Minus criminis quam absolutione peccatum est: adulterii reus adulteria diuisit nec ante fuit de salute securus quam similes sui iudices suos reddidit. Haec in eo iudicio facta sunt in quo, si nihil aliud, Cato testimonium dixerat. Ipsa ponam uerba Ciceronis quia res fidem excedit : CICERONIS EPISTVLARVM AD ATTICVM LIBER I “Accersiuit ad se, promisit, intercessit, dedit. Iam uero - di boni, rem perditam ! - etiam noctes certarum mulierum atque adulescentulorum nobilium introductiones nonnullis iudicibus pro mercedis cumulo fuerunt.” Non uacat de pretio queri, plus in accessionibus fuit. “Vis seueri illius uxorem ? dabo illam. Vis diuitis huius ? huius quoque tibi praestabo concubitum. Adulterium nisi feceris, damna. Illa formosa quam desideras, ueniet; illius tibi noctem promitto nec differo : intra comperendinationem fides promi si mei stabit.” Plus est distribuere adulteria quam facere : hoc uero matribus familiae denuntiare est. Hi iudices Clodiani a senatu petierant praesidium, quod non erat nisi damnaturis necessarium, et impetrauerant. Itaque eleganter illis Catulus absoluto reo :

“Quid uos” inquit “praesidium a nobis petebatis? an ne nummi uobis eriperentur ?” Inter hos tamen iocos inpune tulit ante iudicium adulter, in iudicio leno, qui damnationem peius effugit quam meruit. Quicquam fuisse corruptius illis moribus credis, quibus libido non sacris inhiberi, non iudiciis poterat, quibus in ea quaestione quae extra ordinem senatusconsulto exercebatur, plus quam quaerebatur, admissum est ?

Traduction proposée par le jury :

Tu fais erreur, mon cher Lucilius, si tu considères comme des vices propres à notre siècle le goût du luxe, le mépris des principes moraux et les autres vices que chacun a reprochés à sa propre époque. Ces vices sont propres aux hommes, non aux époques ; aucune génération n'a été exempte de faute. Et si on veut considérer la corruption propre à chaque siècle, j'ai honte de le dire, mais jamais on n'a commis de faute plus ouvertement que du vivant de Caton. Croirait-on que de l'argent avait circulé lors du procès où Clodius était l'accusé pour l'adultère qu'il avait commis avec la femme de César dans la salle des Mystères, profanant ainsi les rites de ce sacrifice qu'on offre, dit-on, au nom du peuple, alors que tous les hommes sont si soigneusement écartés de cette enceinte qu'on y recouvre même les tableaux représentant des êtres mâles ? Et pourtant des sommes furent offertes aux juges et, ce qui est encore plus honteux que cette transaction, des relations sexuelles ont été exigées en outre avec des matrones et des petits jeunes gens de bonne famille, en guise de pot-de-vin. La faute fut moins grave que l'acquittement : lui qui était coupable d'adultère se fit dispensateur d'adultère et ne se sentit pas assuré de son salut avant d'avoir rendu ses juges semblables à lui-même. Et cela se produisit dans le cadre précisément de ce procès dans lequel Caton avait apporté son témoignage, sans parler du reste. Je présenterai les paroles mêmes de Cicéron parce que la réalité dépasse l'imagination : Livre 1 des lettres de Cicéron à Atticus : « il fit venir à lui les juges, leur fit des promesses, donna des garanties, fit des cadeaux. Et en outre - Grands dieux, quelle infamie ! - des nuits passées avec certaines femmes et des entrevues organisées avec de petits jeunes gens de bonne famille tinrent lieu, pour quelques juges, de cadeau supplémentaire. » Inutile de se récrier sur le prix payé, le pire fut dans les clauses annexes. « Tu veux la femme de cet homme austère ? Je te la donnerai. Veux-tu celle de ce richard ? Je te ferai coucher aussi avec elle. Si tu n'as pas commis d'adultère, prononce la condamnation. Cette belle femme que tu convoites viendra ; je te promets une nuit avec elle, et je n'y mets point de délai : avant le prononcé du jugement, j'aurai tenu ma promesse. » Ces juges, dignes de Clodius, avaient demandé au sénat une protection, qui n'était pas nécessaire, sauf pour des juges prêts à condamner, et ils l'avaient obtenue. C'est pourquoi Catulus leur demanda avec finesse, quand l'accusé fut acquitté :

« Pourquoi donc nous aviez-vous demandé une protection ? Etais-ce de peur qu'on ne vous arrachât vos sous ? » Au milieu de ces plaisanteries, Clodius resta impuni, lui qui fut adultère avant le procès et proxénète pendant le procès, et qui, en agissant de manière pire encore, échappa à la condamnation qu'il méritait. Peux-tu concevoir qu'il ait existé quoi que ce soit de plus corrompu que les mœurs de cette époque où ni la religion ni les tribunaux ne pouvaient réfréner la débauche, où, pendant une enquête qui était menée sur l'autorité d'un sénatus-consulte selon une procédure extraordinaire, on commit des fautes plus graves que ce qui était l'objet de l'enquête ?

Remarques importantes :

- la deuxième personne n'est pas toujours Lucilius, puisque nous sommes dans un contexte épistolaire ;
- les neutres pluriels, de même le substantif *res*, ne doivent pas être traduits par « choses » ;
- *esse alicuius, alicuius rei*: « le propre de qqn, de qqch», « propre à qqn, à qqch » ;
- il faut garder les mêmes variations et répétitions que Sénèque entre *saeculum, aetas, tempus* ;
- *pudet dicere* peut être placé en incise ; de plus, « il est honteux de dire que » n'a pas le même sens que « on a honte de le dire » ;
- *coram Catone* = à l'époque de Caton (tour à retenir) ;
- pas d'anachronismes : ne pas parler de virement ou d'écus ;
- les contresens peuvent être historiques comme grammaticaux : il fallait ici connaître l'histoire de P. Clodius Pulcher, tribun impliqué dans le célèbre scandale de la Bonne Déesse en 62 av. J.-C. ;
- il faut reconnaître les ablatifs absous non marqués par des virgules ;
- la présence de *ita* ou *sic* dans la principale renseigne généralement sur la statut de la subordonnée *ut*, qui est alors consécutive ;
- quand la phrase est longue, on peut prendre le temps de la décomposer : il ne faut pas se lancer dans la traduction immédiatement ;
- les compléments d'agents, quand il s'agit d'être vivants, sont précédés de *a(b)* ;
- « en guise de » ne signifie pas « au lieu de » ;
- *crimen* s'oppose à *absolutio* ;
- un texte n'est pas composé de phrasse imperméables les unes aux autres, au contraire : un autre passage du texte peut aider un passage ambigu ;
- *ante... quam...* peuvent être séparés, ce qui est fréquent ;
- il faut traduire les titres d'œuvres qui sont présents dans le texte ;
- *iam uero* marque un pas de plus, une progression ;
- *rem perditam* : ne pas traduire cette accusatif exclamatif par « chose perdue ! » ; *perditus* a un sens moral très fort et péjoratif ;
- rendre les chiasmes ;
- *seueri illius* : un adjectif peut porter sur un pronom ;
- il faut savoir repérer les moments où le vocabulaire est technique : pour *comperendinatio*, on ne peut pas remplacer « prononcé d'un jugement » par « prononciation » ;
- on ne traduit par Caturiges par l'expression « peuple des Alpes Cottiennes », donné par Gaffiot ; c'est une information ; la traduction sera donc juste la translittération du nom propre ; en revanche, dès que le nom a une transcription française bien connue, c'est celle-là qu'il faut employer : par exemple, on traduit *Antilochus* par Antiloque, non par Antilochus ;
- pour éviter d'être pris par le temps, il ne faut pas hésiter à traduire un

passage de la fin avant d'autres passages : *in cauda uenenum* ! On laisse souvent trop d'erreurs, qui ne sont souvent que des étourderies après quatre d'épreuve, à la fin de la traduction ;

Conseils prodigués par le jury

Il y a un certain nombre d'étapes indispensables avant de commencer à traduire, que nous reprenons ici. (Précisons qu'il est tout à fait déconseillé de recopier le texte latin de la version à cause de la perte de temps, du risque d'oubli, des erreurs de copies, etc.).

1. La lecture du texte, à plusieurs reprises, du début à la fin, pour avoir une idée du sens général du texte, en s'appuyant sur le titre, l'éventuel « chapeau » et ce qu'on sait de l'auteur, voire de l'œuvre si on la connaît.

2. L'analyse des constructions, le repérage des propositions et de leur nature (consécutive, relative, participiale etc.) : étape capitale ! Impossible de traduire des mots à la suite les uns des autres sans reconnaître l'agencement de la phrase.

3. La recherche du vocabulaire : pas avant d'avoir fait les étapes précédentes ! On peut comprendre la construction d'une phrase même sans savoir le sens d'un verbe ou d'un adjectif. Si un article du dictionnaire est trop long, glisser un marque-page pour y revenir plus vite. C'est seulement alors que peut commencer la traduction :

4. Reprendre phrase par phrase pour dégager un sens. Attention, c'est le moment risqué du mot à mot : toujours chercher le sens ! Ne pas sauter trop vite à des conclusions qui font perdre de vue le mot à mot.

5. Reprendre la traduction, en revenant au dictionnaire si besoin, en respectant les échos de termes, les réseaux, les reprises : c'est là que se joue la « vraie » traduction, celle qui amène au sens clair et se formule fidèlement au texte.

6. Recopier lentement.

7. Relire en vérifiant que l'on n'a rien oublié.

« Souhaitons aux futurs candidats de trouver quelque plaisir dans leur préparation, afin que l'épreuve ne soit rien de plus que ce qu'elle doit être, une étape et un passage vers d'autres navigations ! »

AELC 2010
Virgile, *Énéide (Æneis)*, XI, v. 59-99

Funérailles de Pallas

*Haec ubi defleuit, tolli miserabile corpus
imperat, et toto lectos ex agmine mittit
mille uiros qui supremum comitentur honorem
intersintque patris lacrimis, solacia luctus
exigua ingentis, misero sed debita patri.
Haud segnes aliī cratis et molle feretrum
arbusteis texunt uirgis et uimine querno
exstructosque toros obtentu frondis inumbrant.
Hic iuuenem agresti sublimem stramine ponunt :
qualem uirgineo demessum pollice florem
seu mollis uiolae seu languentis hyacinthi,
cui neque fulgor adhuc nec dum sua forma recessit,
non iam mater alit tellus uirisque ministrat.
Tum geminas uestis auroque ostroque rigentis
extulit Æneas, quas illi laeta laborum
ipsa suis quondam manibus Sidonia Dido
fecerat et tenui telas discreuerat auro.
Harum unam iuueni supremum maestus honorem
induit arsurasque comas obnubit amictu,
multaque praeterea Laurentis praemia pugnae
aggerat et longo praedam iubet ordine duci ;
addit equos et tela quibus spoliauerat hostem.
Vinixerat et post terga manus, quos mitteret umbris
inferias, caeso sparsurus sanguine flamas,
indutosque iubet truncos hostilibus armis
ipsos ferre duces inimicaque nomina figi.
Ducitur infelix aeuo confectus Acoetes,
pectora nunc foedans pugnis, nunc unguibus ora,
sternitur et toto pectore terrae ;
ducunt et Rutulo perfusos sanguine currus.
Post bellator equus positis insignibus Æthon
it lacrimans guttisque umectat grandibus ora.
Hastam alii galeamque ferunt, nam cetera Turnus
uictor habet. Tum mæsta phalanx Teucrique sequuntur
Tyrrhenique omnes et uersis Arcades armis.
Postquam omnis longe comitum praecesserat ordo,
substitit Æneas gemituque haec addidit alto :
« Nos alias hinc ad lacrimas eadem horrida belli
fata uocant : salue æternum mihi, maxime Palla,
æternumque uale. » Nec plura effatus ad altos
tendebat muros gressumque in castra ferebat.*

Traduction proposée par le jury :

Après avoir ainsi pleuré, il ordonne la levée du corps pitoyable, choisit dans toute l'armée mille hommes qu'il envoie escorter le convoi funèbre pour un dernier hommage et pour mêler leurs larmes à celles de son père, faible consolation pour un deuil immense, mais due à un père malheureux. D'autres s'empressent de tisser les claies d'un souple brancard avec des tiges d'arbousier et des jeunes pousses de chêne, et ombragent le lit ainsi construit en lui faisant un dais de feuillage. C'est là qu'ils déposent le jeune homme sur une haute jonchée de feuillage : telle, cueillie par une main virginal, la fleur de la tendre violette ou de la languissante hyacinthe : elle n'a pas encore perdu son éclat ni sa beauté, mais la terre maternelle ne la nourrit plus et ne soutient plus ses forces. Énée fait alors apporter deux draps, roidis d'or et de pourpre, que Didon la Sidonienne lui avait naguère fabriqués de ses propres mains, heureuse de ce travail, et dont elle avait broché le tissu d'un mince fil doré. Le cœur endeuillé, il recouvre le jeune homme de l'un d'entre eux pour lui rendre un dernier hommage, et enveloppe d'un voile ses cheveux promis aux flammes ; il entasse en outre en grand nombre les dépouilles gagnées dans les combats contre les Laurentes et ordonne que le butin soit conduit dans une longue procession ; il ajoute des chevaux et les armes qu'il avait pris à l'ennemi. Il avait aussi lié les mains derrière le dos de ceux qu'il voulait offrir aux ombres en offrande funèbre, entendant asperger les flammes du sang des suppliciés, et ordonne que les chefs portent pour leur part les troncs revêtus des armes prises aux ennemis, et que leurs noms détestés y soient inscrits. On conduit l'infortuné Acétès, accablé par l'âge, tantôt meurtrissant sa poitrine de ses poings, tantôt de ses ongles son visage, qui se prosterne de tout son corps à terre ; on conduit encore les chars arrosés du sang des Rutules. Après eux, Æthon, le cheval de guerre [de Pallas], dépouillé de ses ornements, s'avance ; il pleure et mouille sa face de grosses larmes. Les uns portent la lance et le casque du guerrier, car Turnus vainqueur détient le reste. Arrive ensuite la phalange endeuillée réunissant l'ensemble des Troyens, des Tyrrhéniens et des Arcadiens, avec leurs armes retournées vers le sol. Quand la longue file des compagnons eut ouvert la marche, Énée s'arrêta et ajouta ces mots en gémissant profondément : « Les mêmes affreux destins de la guerre nous invitent à partir d'ici pour verser d'autres larmes : pour toujours, salut, o noble Pallas, pour toujours, adieu ». Et sans dire davantage, il se dirigeait vers les hautes murailles et portait ses pas vers le camp.

Remarques importantes :

- *ubi* : toujours penser au sens temporel (lorsque, après que) ;
- *misérable* en français veut plus souvent dire *vil, méprisable que digne de pitié* ;
- *comitari supremum honorem* : offrir comme escorte pour les honneurs suprêmes ; escorter le convoi funèbre pour un dernier hommage ; accompagner le cortège funèbre ;
- *luctus, luctus, m.* : le deuil ;
- *haud segnis* : on peut tourner positivement par *s'empresser de* ;
- attention aux hendiadys ;
- en poésie, mettre en valeur, le cas échéant, les termes placés en début de phrase ;
- attention aux attributs du COD ;
- Virgile a des tics homériques ;
- pour traduire *ni A ni B* de façon élégante : A *non plus que* B ;
- *mater tellus* n'est pas la Terre mère ! ;
- *extollo, is, ere, extuli* : éléver, exalter ; *effero, fers, ferre, extuli, elatum* : porter hors de, emporter, débarquer ;
- *gemini, ae, a* veut souvent dire tout simplement *deux* ;
- *illi* (dat. sg.) ≠ *illi* (nom. masc. pl.) ;
- *Laurentis pugna* : la combat des Laurentes, c'est-à-dire contre les Laurentes ;
- *duci (< dux)* ≠ *duci (< duco)* ;
- *arsurae comae* : cheveux qui vont brûler, promis aux flammes ;
- *spoliare* se construit avec le datif ;
- attention aux connotations des termes employés, suivant le contexte : on évide de dire *dévaliser, voler* ou *délester* pour un héros... ;
- *uinxi ≠ uici ≠ uinci* (2 sens : *être vaincu* et *lie*) ;
- attention aux antécédents sous-entendus (*is, ea, id*) qui doivent être à des cas obliques ;
- attention au Gaffiot qui sort des morceaux phrases du contexte et change la structure syntaxique ;
- *inferias mittere alicui* : offrir en sacrifice aux mânes de qqn, envoyer une offrande funèbre à quelqu'un ;
- *trunci ≠ trucati* ;
- Acétès est l'écuyer de Pallas ;
- *confectus aetate* : accablé par l'âge (et non pas par la vie) ;
- rendre les chiasmes, les anaphores, les figures de style en général (BONUS !) ;
- *nunc... nunc...* : tantôt... tantôt... ;
- *pugnus, i ≠ pugna, ae* ;
- *terrae* pour *ad terram* (poésie et postclassicisme) ;
- attention à la distributivité des adjectifs ; attention aux pluriels poétiques ! ;
- Teucer es le premier roi de Troade ;
- *aeternum* : valeur adverbiale de l'accusatif (cf. le grec) ; *castra* se rend par un singulier.

Postquam arma poni et discedere homines ab stationibus nuntiatum est, P. Valerius, collega senatum retinente, se ex curia proripit, inde in templum ad tribunos uenit. « Quid hoc rei est », inquit, « tribuni ? Appi Herdoni ductu et auspicio rem publicam euersuri estis ? Tam felix uobis corrumpendis fuit qui seruitia non commouit auctor ? Cum hostes supra caput sint, discedi ab armis legesque ferri placet ? » Inde ad multitudinem oratione uersa : « Si uos urbis, Quirites, si uestri nulla cura tangit, at uos ueremini deos uestros ab hostibus captos. Iuppiter optimus maximus, Iuno regina et Minerua, alii di deaeque obidentur; castra seruorum publicos uestros penates tenent ; haec uobis forma sanae ciuitatis uidetur ? Tantum hostium non solum intra muros est sed in arce supra forum curiamque ; comitia interim in foro sunt, senatus in curia est; uelut cum otium superat, senator sententiam dicit, alii Quirites suffragium ineunt. Non quidquid patrum plebisque est, consules, tribunos, deos hominesque omnes armatos opem ferre, in Capitolium currere, liberare ac pacare augustissimam illam domum Iouis optimi maximi decuit ? Romule pater, tu mentem tuam, qua quondam arcem ab his iisdem Sabinis auro captam recepisti, da stirpi tuae; iube hanc ingredi uiam, quam tu dux, quam tuus ingressus exercitus est. Primus en ego consul, quantum mortalis deum possum, te ac tua uestigia sequar. » Vltimum orationis fuit, se arma capere, uocare omnes Quirites ad arma; si qui impedit, iam se consularis imperii, iam tribuniciae potestatis sacratarumque legum oblitum, quisquis ille sit, ubicumque sit, in Capitolio, in foro, pro hoste habiturum. Iuberent tribuni, quoniam in Appium Herdonium uetarent, in P. Valerium consulem sumi arma; ausurum se in tribunis, quod princeps familiae suae ausus in regibus esset. Vim ultimam apparebat futuram spectaculoque seditionem Romanam hostibus fore. Nec lex tamen ferri nec ire in Capitolium consul potuit ; nox certamina coepta oppressit ; tribuni cessere nocti, timentes consulum arma. Amotis inde seditionis auctoribus patres circumire plebem inserentesque se in circulos sermones tempori aptos serere ; admonere ut uiderent in quod discriminem rem publicam adducerent. Non inter patres ac plebem certamen esse, sed simul patres plebemque, arcem urbis, tempora deorum, penates publicos priuatosque hostibus dedi.

Traduction proposée par le jury :

Après l'annonce qu'on déposait les armes et que les hommes quittaient leurs postes, Publius Valerius, laissant le Sénat à la garde de son collègue, se précipite hors de la curie et, de là, vient au temple s'adresser aux tribuns. « Qu'est ceci ? », dit-il, « tribuns ? Voilà que vous vous apprêtez à renverser l'État sous la conduite et les auspices d'Appius Herdonius ? Il a été assez chanceux pour vous pervertir, lui qui n'a pas réussi à soulever les esclaves ? Alors que nos ennemis nous menacent, il vous semble bon de quitter les armes et de proposer des lois ? » Puis, s'étant tourné vers la foule, il déclara : « si nulle inquiétude ne vous touche, citoyens, ni pour Rome ni pour vous, respectez du moins vos dieux que les ennemis ont pris. Jupiter très bon très grand, Junon reine, Minerve et d'autres dieux et déesses sont assiégés. Le parti des esclaves occupe les pénates de votre Etat ; cela vous semble-t-il la forme d'une cité en bonne santé ? Une masse considérable d'ennemis est présente non seulement dans nos murailles mais même dans la citadelle au-dessus du forum et de la curie ; et pendant ce temps, les comices se tiennent au forum, le sénat se tient dans la curie ; comme quand règne la paix, les sénateurs délibèrent, les autres citoyens votent ! N'aurait-il pas été du devoir de tout ce que comptent les pères et la plèbe, des consuls, des tribuns, des dieux et des hommes, tous armés, d'apporter leur aide, de courir au Capitole, de libérer et de pacifier cette très sainte demeure de Jupiter très bon très grand ? Vénérable Romulus, donne à ta descendance le courage qui t'est propre, grâce auquel jadis tu as repris la citadelle gagnée à prix d'or par ces mêmes Sabins. Donne l'ordre qu'on suive cette route que tu as prise en tant que chef, que ton armée a prise. Et moi le premier, moi qui suis consul, autant que je peux, étant mortel, suivre un dieu, je te suivrai, je marcherai dans tes traces ». À la fin de son discours, il déclara qu'il prenait les armes et appelait tous les citoyens aux armes ; si quelqu'un si opposait, alors lui-même, conscient du pouvoir des consuls, faisant fi de la puissance tribunicienne et des lois sacrées, le considérerait comme un ennemi, qui qu'il fût, ou qu'il fût, sur le Capitole ou au forum. Que les tribuns ordonnent donc de prendre les armes contre le consul Publius Valerius, puisqu'ils ont refusé de le faire contre Appius Herdonius. Pour sa part, il oserait faire face aux tribuns ce que l'ancêtre de sa famille avait osé faire face aux rois. Il était clair que la violence allait être extrême et qu'une sédition romaine allait être donnée en spectacle aux ennemis. La loi ne put être proposée et le consul ne put aller au Capitole ; la nuit mit un terme au début des combats ; les tribuns céderent devant la nuit, craignant les armes des consuls. Une fois les auteurs de la sédition écartés, les pères entreprirent de se mêler à la plèbe et, en se glissant parmi les groupes, de glisser des discours adaptés aux circonstances ; ils leur conseillaient de voir à quel danger ils conduisaient la république : ce n'était pas entre les pères et la plèbe qu'il y avait combat, mais c'était ensemble que les pères et la plèbe, la citadelle de la ville, les temples des dieux, les pénates de l'Etat et des individus étaient exposés aux ennemis.

Remarques importantes :

- *plebs* n'est pas synonyme de *populus* ;
- « *auspices* » est un substantif masculin qui ne s'emploie qu'au pluriel en français ;
- *auctor* désigne celui qui est à l'origine d'une action : l'instigateur, par exemple ;
- « *éminent* » et « *imminent* » ne sont pas synonymes ! ;
- si l'auteur évite la répétition de mots dont le sens est très proche, il faut faire l'effort de trouver deux mots différents en français ; à l'inverse, si l'auteur utilise deux fois le même mot, on traduira en utilisant le même mot, même si les deux occurrences sont très rapprochées ;
- *inde* peut marquer le lieu, le temps ou la logique ;
- *uereor* construit avec l'accusatif veut souvent dire « respecter » ;
- *at (certe)* = du moins ;
- les noms et titres de dieux doivent être connus : *Iupiter Optimus Maximus* (Jupiter Très Bon Très Grand), *Iuno regina* (Junon reine), *Romule pater* (venérable Romulus) ;
- *alii* = d'autres ; *ceteri* = (tous) les autres ;
- « *pénates* » est masculin aussi bien en latin qu'en français ;
- *castra* se traduit par un singulier, sauf si l'on a *bina castra*, « deux camps » ;
- *tantus, a, um* (masse) n'est pas synonyme de *tot* (nombre) ;
- la *curia* est le lieu de réunion du *senatus* : ne pas les confondre ;
- *comitia* = les comices (toujours au masculin en français sauf quand il s'agit des poires...) ;
- *otium* prend souvent le sens de *pax*, par opposition aux moments de guerre ;
- *sentiam dicere* = délibérer et prendre une décision ; *suffragium inire* = voter ;
- ne pas oublier la valeur modale de tous les verbes ou formes marquant l'obligation, la possibilité, la convenance (*debeo, possum, decet, par est, aequum est*, adjectifs verbes d'obligations...) ;
- attention aux mots apposés aux sujets non exprimés des verbes ;
- « marcher sur les brisées de qqn » implique une notion de rivalité ;
- attention au subjonctif qui, dans le discours indirect, remplace un ancien impératif ;
- *spectaculo esse alicui* (à retenir pour le thème) ;
- les sujets des infinitifs de narration sont au nominatif ;
- *sero, ere, serui, sertum* : entrelacer ≠ *sero, ere, seu, satum* : semer.

Les dangers de la nuit romaine

Respice nunc alia ac diversa pericula noctis : 270
quod spatium tectis sublimibus unde cerebrum
testa ferit, quotiens rimosa et curta fenestris
vasa cadant, quanto percussum pondere signent 275
et laedant silicem. possis ignavus haberi
et subiti casus improvidus, ad cenam si
intestatus eas: adeo tot fata, quot illa
nocte patent vigiles te praetereunte fenestrae. 280
ergo optes votumque feras miserabile tecum,
ut sint contentae patulas defundere pelves.
Ebrius ac petulans, qui nullum forte cecidit,
dat poenas, noctem patitur lugentis amicum
Pelidae, cubat in faciem, mox deinde supinus: 285
[ergo non aliter poterit dormire; quibusdam]
somnum rixa facit. sed quamvis inprobus annis
atque mero fervens cavit hunc quem coccina laena
vitari iubet et comitum longissimus ordo,
multum praeterea flammarum et aenea lampas. 290
me, quem luna solet deducere vel breve lumen
candelae, cuius dispenso et tempero filum,
contemnit. miserae cognosce prohoemia rixae,
si rixa est, ubi tu pulsas, ego vapulo tantum.
stat contra starique iubet. parere necesse est ; 295
nam quid agas, cum te furiosus cogat et idem
fortior? "unde venis" exclamat, "cuius aceto,
cuius conche tunes? quis tecum sectile porrum
sutor et elixi verecis labra comedit?
nil mihi respondes? aut dic aut accipe calcem. 300
ede ubi consistas: in qua te quaero proseucha ?"
dicere si tempes aliquid tacitusve recedas,
tantumdem est: feriunt pariter, vadimonia deinde
irati faciunt. libertas pauperis haec est:
pulsatus rogat et pugnis concisus adorat 305
ut liceat paucis cum dentibus inde reverti.
Nec tamen haec tantum metuas; nam qui spoliet te
non derit clausis domibus postquam omnis ubique
fixa catenatae siluit compago tabernae.
interdum et ferro subitus grassator agit rem: 310
armato quotiens tutae custode tenentur
et Pomptina palus et Gallinaria pinus,
sic inde huc omnes tamquam ad vivaria currunt.

Traduction proposée par le jury :

Considère maintenant les autres dangers de la nuit et leur diversité : vois quelle est la distance jusqu'en haut des toits d'où une tuile vient heurter le crâne, vois combien de fois des vases fendus et ébréchés tombent des fenêtres, vois de quelle masse ils marquent et entament le pavé qu'ils ont heurté. Tu pourrais être tenu pour insouciant et incapable d'anticiper un accident imprévu, si tu allais dîner sans avoir fait ton testament : et de fait il y a autant de destins tragiques que de fenêtres ouvertes, éclairées dans la nuit, quand tu passes dessous. Fais donc une prière — et que ce pauvre petit souhait t'accompagne — pour qu'elles se satisfassent de renverser de larges bassines ! Éméché, cherchant la bagarre, celui qui par hasard n'a frappé personne en paie le prix, il endure la nuit qu'a endurée le fils de Pélée pleurant son ami, il se couche sur le ventre, puis bientôt sur le dos : c'est clair, pas moyen de dormir autrement : il y a des hommes à qui une querelle apporte le sommeil. Mais même avec l'audace de la jeunesse et l'échauffement provoqué par le vin pur, il s'écarte de celui qui lui conseillent d'éviter un manteau écarlate, la très longue file de ses compagnons, ainsi que le flambeau de bronze et ses flammes abondantes. Mais de moi, que reconduit d'ordinaire la lune ou la lumière vacillante d'une chandelle dont je règle et économise la mèche, il ne fait pas cas. Apprends comment s'engage une pitoyable bagarre, si on peut appeler ça une bagarre quand c'est toi qui frappes et moi qui encaisse. Il se plante face à moi et m'ordonne de faire face : il faut bien obéir ; car que faire quand un fou te constraint et que c'est lui le plus fort ? « D'où viens-tu ? », crie-t-il ; « à qui est la piquette, à qui est la potée dont tu as le ventre gonflé ? Quel pauvre type a mangé avec toi des rondelles de poireau et du museau de mouton bouilli ? Pas de réponse ? Parle ! Ou gare au coup de pied ! Avoue où tu crèches, dans quelle synagogue je peux te trouver ? » Que tu essaies de dire quelque chose ou que tu recules en silence, c'est le même tarif : ils frappent pareil, et puis, en colère, ils parlent de procès. La liberté du pauvre, la voici : quand on l'a frappé, quand on l'a tabassé à coups de poings, il demande et supplie qu'on le laisse repartir de là avec encore quelques dents. Et pourtant les motifs de crainte ne s'arrêtent pas là. Car il ne manquera pas d'individus pour te dépouiller quand les maisons sont fermées, après que, partout, chaque verrou tiré de la taverne cadenassée a fait silence. Parfois aussi, un rôdeur inattendu expédie son affaire à coup de poignard ; chaque fois que sont placés sous le contrôle d'un garde armé les Marais Pontins et la pinède Gallinaire, alors tous en partent pour courir ici, comme vers des garde-manger.

Remarques importantes :

- on s'entraînera en traduisant des textes variés, pris dans toutes les périodes et tous les genres littéraires, ce qui servira aussi pour la préparation de l'oral hors programme ;
- il faut identifier les fautes récurrentes que l'on commet et aussi le moment où on en fait le plus (constructions, fin du texte...) ;
- « *le dictionnaire ou l'agneau qui se change en poule* » : il est le pire et le meilleur des outils ; cf. *ueruex, ueruecis* (m.) ; toujours prendre du recul ;
- après une première traduction du texte entier, on peut retraduire en prenant de la distance avec le mot à mot ;
- *en goguette* : qui est excité, de joyeuse humeur, souvent grâce à des libations un peu trop abondantes ;
- il faut rendre le ton du texte ;
- recopier et relire ne sont pas des acte anodins : il faut prendre de la hauteur, essayer de redécouvrir sa propre traduction et de la confronter encore au texte latin, de vérifier que rien n'a été omis ;
- ne pas présenter sa traduction d'un texte poétique vers à vers ! ;
- ne jamais laisser de non-sens ;
- même si ceci est rare, *esse* peut être sous-entendu au subjonctif (surtout en poésie) ;
- attention au vocabulaire en français : ce sont les murs qui sont *lézardés* ; « *tester* » signifie faire son testament et non pas « faire l'expérience de » ; une chandelle n'a pas de 'filament' ; les « *maisons closes* » sont bien autre chose que des maisons fermées à clé ; traduire « à l'arme blanche », pour *ferro*, laisse entendre qu'existent les armes à feu... ; « *la richesse du vocabulaire est un requis pour l'agrégation de lettre* » ;
- attention à l'usage de la deuxième personne dans la satire ; l'interlocuteur peut varier ;
- attention à la place des mots (des adverbes ou locutions, ici) : comparer « celui qui par hasard n'a frappé personne en paie le prix » et « celui qui n'a frappé personne par hasard » ;
- les participes présents, à l'accusatif, au génitif, etc. peuvent avoir des compléments à l'accusatif ;
- les années qui rendent *improbus*, vocabulaire moral, sont celles de la jeunesse et non de la vieillesse ;
- *uito, are* (éviter) ≠ *uitio, are* « *corrompre, outrager* » ;
- *sutor, oris* désigne le cordonnier, et par extension, un homme du bas peuple ;
- *pinus, us* ou *i, f.* : le pin ou la pinède tout entière ;
- les *uiuaria* sont les lieux où l'on élèvent (sic !) du gibier, donc des endroits où

la nourriture est à disposition.

AELC 2007

Tacite, *Annales (Annales)*, XIV, 43-45

[43] “Saepe numero, patres conscripti, in hoc ordine interfui, cum contra instituta et leges maiorum nova senatus decreta postularentur; neque sum adversatus, non quia dubitarem, super omnibus negotiis melius atque rectius olim provisum et quae converterentur in deterius mutari, sed ne nimio amore antiqui moris studium meum extollere viderer. simul quicquid hoc in nobis auctoritatis est, crebris contradictionibus destruendum non existimabam, ut maneret integrum, si quando res publica consiliis eguisset. quod hodie venit, consulari viro domi suaे imperfecto per insidias serviles, quas nemo prohibuit aut prodidit quamvis nondum concusso senatus consulto, quod supplicium toti familiae minitabatur. decernite hercule impunitatem: at quem dignitas sua defendet, cum praefecto urbis non profuerit? quem numerus servorum tuebitur, cum Pedanium Secundum quadringenti non protexerint? cui familia opem feret, quae ne in metu quidem pericula nostra advertit? an, ut quidam fingere non erubescunt, iniurias suas ultus est imperfector, quia de paterna pecunia transegerat aut avitum mancipium detrahebatur? pronuntiemus ultiō dominum iure caesum videri.

[44] Libet argumenta conquirere in eo, quod sapientioribus deliberatum est? sed et si nunc primum statuendum haberemus, creditisne servum interficiendi domini animum sumpsisse, ut non vox minax excideret, nihil per temeritatem proloqueretur? sane consilium occultavit, telum inter ignaros paravit: num excubias transire, cubiculi fores recludere, lumen inferre, caedem patrare poterat omnibus nesciis? multa sceleri indicia praeveniunt: servi si prodant, possumus singuli inter plures, tuti inter anxiros, postremo, si pereundum sit, non inulti inter nocentes agere. suspecta maioribus nostris fuerunt ingenia servorum, etiam cum in agris aut domibus eisdem nascerentur caritatemque dominorum statim acciperent. postquam vero nationes in familiis habemus, quibus diversi ritus, externa sacra aut nulla sunt, conluiiem istam non nisi metu coercueris. at quidam insontes peribunt. nam et ex fuso exercitu cum decimus quisque fusti feritur, etiam strenui sortiuntur. habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum, quod contra singulos utilitate publica rependitur.”

[45] Sententiae Cassii ut nemo unus contra ire ausus est, ita dissonae voces respondebant numerum aut aetatem aut sexum ac plurimorum indubiam innocentiam miserantium: praevaluuit tamen pars, quae supplicium decernebat. sed obtemperari non poterat, conglobata multitudine et saxa ac faces minittante. tum Caesar populum edicto increpuit atque omne iter, quo damnati ad poenam ducebantur, militaribus praesidiis saepsit. censuerat Cingonius Varro, ut liberti quoque, qui sub eodem tecto fuissent, Italia deportarentur. id a principe prohibitum est, ne mos antiquus, quem misericordia non minuerat, per saevitiam intenderetur.

Traduction d'Henri Borneque :

43. « Souvent, pères conscrits, j'ai assisté ici à des séances où l'on réclamait de vous des sénatusconsultes qui innovaient et qui étaient contraires aux traditions et aux lois de nos ancêtres, et je ne les ai pas combattus. Non que je doutasse qu'en toutes choses la prévoyance des anciens n'eût été meilleure et plus juste que la nôtre, et que ce que l'on modifiait était changé en mal ; mais je craignais, par trop d'attachement aux coutumes antiques, de sembler vouloir prôner la science que je cultive. En même temps, je ne voulais pas affaiblir, par une opposition habituelle, l'autorité que je puis avoir, afin de la maintenir entière au moment où la république aurait eu besoin de conseils. Ce moment est venu, aujourd'hui qu'un consulaire a été assassiné dans sa maison, par la trahison d'un esclave, trahison que personne n'a ni prévenue ni révélée, quoique aucune attaque n'eût encore ébranlé le sénatusconsulte qui menaçait tous les esclaves du dernier supplice. Décrétez, par Hercule, l'impunité : qui de nous trouvera dans sa dignité une sauvegarde, alors qu'au préfet de Rome la sienne n'a servi à rien ? Qui s'assurera en de nombreux serviteurs, lorsque que quatre cents n'ont pas sauvé Pédanius ? À qui porteront secours des esclaves que même la crainte de la mort n'intéresse pas à nos dangers ? Dira-t-on, ce que plusieurs ne rougissent pas de feindre, que le meurtrier avait des injures à venger ? Apparemment, c'est l'argent de son père qui lui avait servi pour sa transaction, ou l'esclave qu'on lui enlevait lui venait de ses aieux ! Faisons plus : prononçons que, s'il a tué son maître, il en avait le droit !

44. « Veut-on argumenter sur des questions examinées par de plus sages que nous ? Mais même si nous avions celle-ci à décider pour la première fois, croyez-vous qu'un esclave ait conçu le dessein d'assassiner son maître, sans qu'il lui échappât quelque parole menaçante, sans qu'il ait prononcé d'avance quelque mot irréfléchi ? Je veux bien qu'il ait caché son projet, préparé son arme sans que personne le vit ; mais pouvait-il passer à travers les veilleurs de nuit, ouvrir la chambre, y porter de la lumière, consommer le meurtre à l'insu de tout le monde ? Mille indices toujours précèdent le crime. Si nos esclaves doivent mourir s'ils ne le révèlent, nous pouvons vivre seuls au milieu d'un grand nombre, tranquilles, entourés de coupables, enfin sûrs de notre vengeance parmi des gens inquiets. Nos ancêtres redoutèrent toujours le caractère des esclaves, alors même que, nés dans le champ ou sous le toit de leur maître, ils apprennent immédiatement à le chérir. Mais, depuis que nous comptons nos esclaves par peuplades, qui ont des mœurs opposées, des dieux exotiques, ou aucun dieu, non, ce ramas ne sera jamais contenu que par la crainte. Quelques innocents périront. Eh ! Lorsqu'on décime une armée qui a fui, le sort ne peut-il pas condamner même un brave à expier sous le bâton ? Tout grand exemple comporte une part d'injustice, mais le tort fait aux individus a comme contrepartie l'avantage de tous. ».

45. À cet avis de Cassius, que personne n'osa combattre individuellement, des voix confuses répondaient en plaignant le nombre, l'âge, le sexe de ces malheureux, et, pour la plupart, leur incontestable innocence. Le parti qui voulait le supplice prévalut cependant. Mais on ne pouvait exécuter l'arrêt, à cause de la multitude attroupée et qui menaçait, armée de pierres et de torches. Alors César réprimanda le peuple par un édit et borda de troupes tout le chemin par où les condamnés étaient conduits à la mort. Cingonius Varro avait proposé que même les affranchis demeurant sous le même toit fussent déportés hors de l'Italie. Le prince s'y opposa, pour ne pas agraver, par des mesures de cruauté, un usage ancien que la pitié n'avait pas adouci.

Remarques importantes :

- Dans l'ordre de la composition, les *Annales* suivent les *Histoires*, quoiqu'elles les précèdent par la date des faits ;
- Pas plus qu'en français, un texte latin n'est absurde : donc interdiction aux non-sens ;
- *super* peut vouloir dire : « en ce qui concerne, à l'égard de » ou « au pied de » ; il ne faut pas faire des traductions automatiques ;
- les *liberti* sont les « affranchis » ≠ *libri* ≠ *liberi*.

*Principio aetherio flammatus Iuppiter igni
uertitur et totum conlustrat lumine mundum
menteque diuina caelum terrasque petessit,
quae penitus sensus hominum uitiasque retentat,
aetheris aeterni saepta atque inclusa cauernis.
Et si stellarum motus cursusque uagantis
nosse uelis quae sint signorum in sede locatae,
quae uerbo et falsis Graiorum uocibus errant,
re uera certo lapsu spatioque feruntur,
omnia iam cernes diuina mente notata.
Nam primum astrorum uolucris te consule motus
concursusque grauis stellarum ardore micanti
tu quoque, cum tumulos Albano in monte niualis
lustrasti et laeto mactasti lacte Latinas ⁽¹⁾,
uidisti et claro tremulos ardore cometas ;
multaque misceri nocturna strage putasti,
quod ferme dirum in tempus cecidere Latinae
cum claram speciem concreto lumine luna
abdidit et subito stellanti nocte perempta est.
Quid uero Phoebi fax, tristis nuntia belli,
quae magnum ad columen flammato ardore uolabat,
praecipitis caeli partis obitusque petessens ?
Aut cum terribili percusus fulmine ciuis
luce serenanti uitalia lumina liquit ?
Aut cum se grauido tremefecit corpore tellus ?
Iam uero uariae nocturno tempore uisae
terribiles formae bellum motusque monebant,
multaque per terras uates oracula furenti
pectore fundebant tristis minitantia casus ;
atque ea quae lapsu tandem cecidere uetusto,
haec fore perpetuis signis clarisque frequentans
ipse deum genitor caelo terrisque canebat.
Nunc ea Torquato quae quondam et consule Cotta ⁽²⁾
Lydius ediderat Tyrrhenae gentis haruspex,
omnia fixa tuus glomerans determinat annus.
Nam pater altitonans stellanti nixus Olympo
ipse suos quondam tumulos ac templa petiuit
et Capitolinis iniecit sedibus ignis.
Tum species ex aere uetus uenerataque Nattae
concidit, elapsaeque uetusto numine leges,
et diuom simulacra peremit fulminis ardor.*

⁽¹⁾ *Latinas* (v. 14), *Latinae* (v. 17) : ce sont les fêtes latines.

⁽²⁾ L. Manlius Torquatus et L. Aurelius Cotta, consuls en 65, avaient eux-mêmes failli être assassinés lors d'un premier complot.

Traduction proposée par le jury :

*Au début, de son feu éthéré, Jupiter enflammé
Tourne et de sa lumière balaie le monde entier,
Recherche ciel et terres de son esprit divin,
Qui garde en profondeur les sens et vies des hommes,
Enclos et entouré des antres de l'éternel éther.
Et si tu veux connaître mouvements, courses errantes
Des étoiles, lesquelles sont placées dans le séjour des signes,
Qui sont censées errer, selon les termes grecs,
À tort, mais sont portées au vrai d'un mouvement, d'une durée donnés,
Tu verras déjà tout marqué d'esprit divin.
Car d'abord, toi consul, mouvements ailés des astres,
Conjonctions fâcheuses d'étoiles au feu brillant,
Quand tu as purifié les tertres enneigés
Sur la montagne albaïne, célébré les Féries
De lait d'heureux augure, toi aussi tu l'as vu
Et les comètes tremblantes à la flamme éclatante ;
Tu crus à bien des confusions, une nuit de carnage,
Car les fées tombèrent à peu près au sinistre moment
Où la Lune cacha, sa lumière obscurcie,
Son bel éclat et disparut soudain dans la nuit étoilée.
Que dire de la torche de Phébus, annonçant une sinistre guerre,
Volant en vaste colonne avec l'éclat du feu,
Pour gagner le déclin et le couchant du ciel ?
Ou quand un citoyen, frappé d'une terrible foudre
Quitta la lumière de la vie dans une clarté sereine ?
Ou quand la Terre trembla de tout son corps gravide ?
Mais déjà terrifiantes, aux diverses couleurs,
Des formes vues de nuit annonçaient guerre et troubles ;
Les devins par le monde, la poitrine en fureur,
Rendaient nombre d'oracles, menaçants de sinistres malheurs ;
Ce qui arriva enfin, à l'issue d'un long cours,
Le père des dieux lui-même prédisait sa venue
Au ciel et à la terre, répétant par des signes permanents et bien clairs.
Et maintenant, ce qu'avait jadis annoncé l'haruspice lydien
De la nation étrusque, Torquatus et Cotta étant consuls,
Groupant tous ces arrêts, ton année en marque l'échéance.
Car le père tonnant appuyé sur l'Olympe étoilé
Jadis frappa lui-même ses collines et temples,
Et jeta ses feux sur sa demeure, le Capitole.
Ancienne et vénérée, la statue de Natta
En bronze s'écroula ; lors les lois disparurent, à l'antique puissance,
Et le feu de la foudre détruisit les images des dieux.*

Remarques importantes :

- il serait bien d'être familier d'Aratos et des réalités astronomiques telles que les Anciens les envisageaient ;
- il ne faut pas être déstabilisé par les terminaisons en *-is* pour des terminaisons en *-es*, ni par des ablatifs de qualité ;
- *in tempus... cum...* (et non *ubi...*) ;
- *tristis, e* est un faux-amis : il est bien plus fort en latin qu'en français : « funeste, sinistre, sombre... » ; « triste » se rend par *maestus, a, um* ;
- la foudre n'est pas la même chose que le *tonnerre* ;
- *lumen* et son pluriel *lumina* ne désignent pas systématiquement les yeux, même en poésie ;
- il faut bien rendre le sens astronomique des termes (*uertitur, errant, lapsu, concursus, tremulos cometas...* ;
- enfin, « événement » a deux accents aigus (sic) mais on écrit « avènement ».

Tous les sages sont libres

33. *Laudetur vero hic imperator aut etiam appelleatur aut hoc nomine dignus putetur ? Imperator quo modo, aut cui tandem hic libero imperabit, qui non potest cupiditatibus suis imperare ? Refrenet primum libidines, spernat voluptates, iracundiam teneat, coercent avaritiam, ceteras animi labes repellat, tum incipiat aliis imperare cum ipse inprobissimis dominis dedecori ac turpitudini parere desierit ; dum quidem iis oboediet, non modo imperator sed liber habendus omnino non erit. Praeclare enim est hoc usurpatum a doctissimis, quorum ego auctoritate non uterer, si mihi apud aliquos agrestes haec habenda esset oratio ; cum vero apud prudentissimos loquar, quibus haec inaudita non sint, cur ego simulem me si quid in his studiis operae posuerim perdidisse ? – dictum est igitur ab eruditissimis viris nisi sapientem liberum esse neminem.*

34. *Quid est enim libertas ? Potestas vivendi ut velis. Quis igitur vivit ut vult nisi qui recta sequitur, qui gaudet officio, cui vivendi via considerata atque provisa est, qui ne legibus quidem propter metum paret sed eas sequitur et colit quod id salutare esse maxime judicat, qui nihil dicit, nihil facit, nihil cogitat denique nisi libenter ac libere, cuius omnia consilia resque omnes quas gerit ab ipso proficiscuntur eodemque referuntur, nec est ulla res quae plus apud eum polleat quam ipsius voluntas atque judicium ; cui quidem etiam quae vim habere maximam dicitur, Fortuna ipsa cedit, si, ut sapiens poeta dixit, « suis ea cuique fingitur moribus » ? Soli igitur hoc contingit sapienti, ut nihil faciat invitus, nihil dolens, nihil coactus.*

35. *Quod etsi ita esse pluribus verbis disserendum est, illud tamen et breve et confitendum est, nisi qui ita sit affectus esse liberum neminem. Servi igitur omnes inprobi, servi. Nec hoc tam re est quam dictu inopinatum atque mirabile. Non enim ita dicunt eos esse servos ut mancipia, quae sunt dominorum facta nexo aut aliquo jure civili ; sed si servitus sit, sicut est, oboedientia fracti animi et abjecti et arbitrio parentis suo, quis neget omnes leves, omnes cupidos, omnes denique inprobos esse servos ?*

36. *An ille mihi liber cui mulier imperat, cui leges imponit, praescribit, jubet, vetat quod videtur, qui nihil imperanti negare potest ; nihil recusare audet ? Poscit, dandum est ; vocat, veniendum ; eicit, abeundum ; minatur, extimescendum. Ego vero istum non modo servum sed nequissimum servum, etiam si in amplissima familia natus sit, appellandum puto.*

Traduction proposée par le jury :

33. « Qu'on loue ce commandant en chef, ou qu'on l'appelle même ainsi ou qu'on le juge digne de ce titre ? Commandant en chef, comment cela ? Ou à quel homme libre, enfin, commandera cet homme, qui ne peut commander à ses propres passions ? Qu'il réprime d'abord ses envies effrénées, qu'il rejette les plaisirs, que sa colère, il la maîtrise, qu'il contienne son avidité, que toutes les autres noirceurs de son âme, il les repousse ! Qu'il commence alors à commander aux autres quand lui-même aura cessé d'obéir à ces maîtres d'une parfaite indignité que sont le déshonneur et la turpitude ; mais en vérité, tant qu'il leur obéira, on ne devra absolument pas le considérer comme un commandant en chef, pas même comme un homme libre. Voici, en effet, ce qui a été clairement développé par les gens les plus instruits, dont je ne convoquerais pas l'autorité si je devais tenir ces propos devant des rustres ; mais puisque je m'adresse à des hommes éminemment compétents, qui ne sont pas sans avoir entendu parler de ces idées, pourquoi feindrais-je, si j'ai consacré tant soit peu de peine à ces études, de l'avoir dépensée en pure perte ? Les hommes les plus savants ont donc dit que nul n'est libre sinon le sage.

34. Qu'est-ce en effet que la liberté ? Le pouvoir de vivre selon son libre-arbitre. Qui donc vit selon son libre-arbitre si ce n'est celui qui suit le droit chemin, qui se réjouit d'accomplir son devoir, qui a examiné et prévu le cours de sa vie, qui, pas même aux lois, n'obéit par crainte, mais qui les suit et les respecte parce qu'il juge que c'est l'attitude la plus salutaire, qui ne dit rien, ne fait rien, ne pense rien enfin, sinon de son plein gré et librement, dont toutes les décisions et toutes les entreprises trouvent en lui-même sa source et son aboutissement, sur qui rien n'a plus de poids que sa propre volonté et son propre jugement, et qui plus est, devant qui s'incline aussi la Fortune même, elle qui passe pour détenir un très grand pouvoir, s'il est vrai, comme l'a dit le poète dans sa sagesse, que « ce sont ses propres mœurs qui façonnent à chacun sa fortune » ? C'est donc au sage seul qu'il échoit de ne rien faire malgré lui, rien dans l'affliction, rien par contrainte.

35. Qu'il en soit ainsi, il faudrait assurément le développer en plus de mots ; cependant, voici une affirmation brève, et il faut l'admettre : personne n'est libre si ce n'est l'homme qui est ainsi disposé. Esclaves donc, tous les gens sans vertu, oui esclaves ! Et c'est moins l'idée que la formulation qui est déroutante et étonnante. En effet, on ne dit pas qu'ils sont esclaves au même titre que des choses acquises en toute propriété, devenues biens des maîtres par contrat de vente ou par quelque acte de droit civil ; mais si la servitude est, comme elle l'est, la soumission d'une âme brisée, ravalée et privée de son libre-arbitre, qui pourrait nier que tous les hommes frivoles, tous les hommes cupides, bref tous les hommes sans vertu sont esclaves ?

36. Est-il vraiment libre, dites-le moi, celui à qui une femme commande, impose ses lois, prescrit, ordonne, défend ce qui lui chante, celui qui, si elle lui donne des ordres, ne peut rien refuser, qui n'ose rien repousser ? Elle exige, il faut donner, elle appelle, il faut venir ; elle chasse, il faut s'en aller ; elle menace, il faut être dans la crainte. Pour moi, ce triste personnage, c'est non seulement le titre d'esclave qu'il faut lui donner, mais d'esclave de la plus basse engeance, même s'il est né dans une très grande famille. »

Remarques importantes :

- Il faut répéter les mots quand l'auteur le fait ;
- *paret* peut venir de *pareo, ere* et de *paro, are* ;
- *salutare* peut venir de *saluto, are* ou de *salutaris, e* ;
- *serui* peut venir de *seruus* ou de *seruio* ;
- il faut s'entraîner à reconnaître les homonymes ;
- il faut rendre les doubles négations : *quibus haec non inaudita sint*, « qui ne sont pas sans avoir entendu... » ;
- le jury valorise les « trouvailles » ; nous citerons la traduction de *animi labes* par « noirceurs de l'âme », *d'agrestes* par « rustres », de *si quid... posuerim perdidisse*, par « d'avoir, en pure perte, consacré... », de *ab ipso proficiscuntur eodemque referuntur* par l'idée de point de départ et d'arrivée ou de source et d'aboutissement, de *ut*, dans le groupe *ut mancipia*, par « au même titre ». Cela dit, la grammaire doit passer avant cela. En sus, il faut mieux un mal dit qu'un faux-sens voire un contre-sens à cause de la recherche de l'élégance ;
- le jury apprécie aussi que les candidats soient attentifs à la place des mots ;
- la ponctuation doit aussi être l'objet de tous les soins : un seul candidata su prendre le risque (si mesuré !) de transformer la ponction du premier paragraphe et, comme il se doit après des subjonctifs d'ordre, a osé mettre un point d'exclamation des subjonctifs *refrenet, spernat, repellat, incipiat* ; idem après les impératifs (cela vaut aussi en version grecque) ;
- les oubliis sont tous sanctionnés ;
- les futurs antérieurs sont assez souvent mal repérés ;
- *usurpare* = « se servir, employer », dans sa première acceptation ; il peut servir de passif à *utor, i*, qui n'en a pas ;
- *solus, a, um* se décline sur *unus, u, um* : donc datif *soli, uni* et génitif *solius, unius* (idem pour *totus*). Cela vaut pour tous les pronoms-adjectifs.

*QVANDOCVMQVE igitur nostros mors claudet ocellos,
 accipe quae serves funeris acta mei.
 nec mea tunc longa spatietur imagine pompa
 nec tuba sit fati vana querela mei;
 nec mihi tunc fulcro sternatur lectus eburno,
 nec sit in Attalico mors mea nixa toro.
 desit odoriferis ordo mihi lancibus, adsint
 plebei parvae funeris exsequiae.
 sat mea sat magna est, si tres sint pompa libelli,
 quos ego Persephonae maxima dona feram.
 tu vero nudum pectus lacerata sequeris,
 nec fueris nomen lassa vocare meum,
 osculaque in gelidis pones suprema labellis,
 cum dabitur Syrio munere plenus onyx.
 deinde, ubi suppositus cinerem me fecerit ardor
 accipiat Manis parvula testa meos,
 et sit in exiguo laurus super addita busto,
 quae tegat exstincti funeris umbra locum,
 et duo sint versus: QVI NVNC IACET HORRIDA PVLVIS,
 VNIVS HIC QVONDAM SERVVS AMORIS ERAT.
 nec minus haec nostri notescet fama sepulcri,
 quam fuerant Pthii busta cruenta viri.
 tu quoque si quando venies ad fata, memento,
 hoc iter ad lapides cana veni memores.
 interea cave sis nos aspernata sepultos:
 non nihil ad verum conscientia terra sapit.
 atque utinam primis animam me ponere cunis
 iussisset quaevis de Tribus una Soror !
 nam quo tam dubiae servetur spiritus horae ?
 Nestoris est visus post tria saecla cinis:
 cui si longaevae minuisset fata senectae
 Gallicus Iliacis miles in aggeribus,
 non ille Antilochi vidisset corpus humari,
 diceret aut 'O mors, cur mihi sera venis ?'
 tu tamen amisso non numquam flebis amico:
 fas est praeteritos semper amare viros.
 testis, qui niveum quondam percussit Adonem
 venantem Idalio vertice durus aper,
 illis formosum iacuisse paludibus; illuc
 diceris effusa tu, Venus, isse coma.
 sed frustra mutos revocabis, Cynthia, Manis:
 nam mea qui poterunt ossa minuta loqui ?*

Traduction proposée par le jury :

Comme il est d'usage désormais, nous proposons une version du texte de Properce, en nous inspirant essentiellement de la traduction de P. Charvet (PROPERCE, Cynthia. *Élégies amoureuses*, Paris, 2003), bien qu'en trois passages – v. 27, 31 et 39 – le texte latin de référence soit légèrement différent.

*Quand viendra la mort un jour fermer mes yeux,
souviens-toi d'observer ces dispositions pour les funérailles.*
*Je ne veux pas d'un cortège promenant la longue suite des masques,
ni de la trompette qui pleurera en vain ma destinée¹,*
*Que sur des montants d'ivoire on ne dresse pas mon lit funèbre,
et que mon cadavre ne repose pas sur les coussins d'Attale.*
*Loin de moi la file des vases parfumés ! Je ne veux
que les simples obsèques d'un convoi plébéien.*
*Pour tout cortège, il me suffit de trois petits livres,
ma plus riche offrande, qu'à Perséphone je porteraï.*
*Toi, lacérant tes seins nus², tu suivras,
et, sans te lasser, tu invoqueras mon nom.*
*Et sur mes lèvres glacées tu poseras tes derniers baisers,
quand on répandra un vase d'onyx plein du présent syrien.*
*Puis, quand la flamme sous mon corps m'aura fait cendre,
qu'une petite urne accueille mes Mânes,*
*Et que sur ma tombe étroite on plante un laurier
dont l'ombre couvrira la place du bûcher éteint.*
*Que l'on grave aussi ces deux vers : "celui qui maintenant gît ici, poussière affreuse,
autrefois d'un unique amour était l'esclave".*
*Et de mon tombeau le renom ne sera pas moins renommé
que du héros de Phthie le fameux tombeau sanglant.*
*Toi aussi, quand tu toucheras à ton destin, rappelle-toi
ce chemin : les cheveux blancs, viens jusqu'aux pierres du souvenir.*
*Garde-toi de me dédaigner quand je serai enseveli :
ce qui est vrai, la terre en sa conscience le sent.*
*Ah ! si l'une des trois Sœurs, n'importe laquelle,
avait voulu que dès le berceau je dépose mon âme !*

¹. Litt. : " Que la trompette ne soit pas (n'émette pas) vainne plainte sur ma destinée !".

². Litt. : " Lacérée quant à ton sein nu " (accusatif de relation).

À quoi bon préserver la vie pour une heure si incertaine ?

On n'a vu qu'après trois générations les cendres de Nestor :

Mais si un soldat gallique, sous les remparts d'Ilion,

d'une si longue vieillesse avait abrégé le destin,

Il n'aurait pas vu mettre en terre le corps d'Antiloque,

et n'aurait pas dit : " Ô mort, pourquoi viens-tu si tard ? ".

Mais toi tu pleureras souvent ton amant perdu :

les dieux veulent qu'on aime à jamais les amants trépassés.

Je prends à témoin la déesse à qui le sauvage sanglier

frappa le neigeux Adonis qui chassait sur les sommets de l'Idalie :

C'est dans ces marais que tu l'as appelé ce beau jeune homme, et c'est là

que tu es venue, dit-on, Vénus, les cheveux défaits.

Mais toi, Cynthie, en vain tu crieras à mes Mânes muets de revenir :

mes os réduits en poussière, comment parleront-ils ?

Remarques importantes :

- à l'époque, les fautes d'orthographe étaient « légèrement mais systématiquement sanctionnées » ; la tendance à la glose est à proscrire ; mais la glose elle-même est parfois nécessaire, mais légèrement ;
- la précision et l'exactitude sont importantes : « être fatigué » n'a pas le même sens que « se fatiguer » ; « se garder de » n'a pas le même sens que « prendre garde à » ;
- une périphrase latine doit être conservée dans la traduction : *Phthius uir* désigne Achille mais doit être rendu par « le héros de Phthie » ;
- il faut essayer de connaître les *realia* les plus simples de la culture romaine (les funérailles, la maison, les objets, les vêtements...) ;
- les Gaulois ne vivent pas sous les murs de Troie (*Gallus* ≠ *Gallicus*) ;
- il faut savoir scander et le faire ! ;
- *nihil non* ≠ *non nihil* ;
- *uir* peut avoir le sens de « héros » ;
- les pluriels poétiques n'expriment pas la pluralité ;
- attention aux mélectures, bien trop fréquentes.

Apud magnam partem senatus et magnitudine rerum gestarum ualebat et gratia. maiores natu negabant triumphum et quod alieno exercitu rem gessisset et quod prouinciam reliquisset cupiditate rapiendi per occasionem triumphi : id uero eum nullo exemplo fecisse. consulares praecipue expectandum fuisse consulem censebant — potuisse enim castris prope urbem positis tutanda colonia ita ut acie non decerneret in aduentum eius rem extrahere — et quod praetor non fecisset, senatui faciendum esse ut consulem expectaret: ubi coram disceptantes consulem et praetorem audissent uerius de causa existimatuos esse. magna pars senatus nihil praeter res gestas et an in magistratu suis quis auspiciis gessisset censebant spectare senatum debere: ex duabus coloniis, quae uelut claustra ad cohibendos Gallicos tumultus oppositae fuissent, cum una direpta et incensa esset traiecturumque id incendium uelut ex continentibus tectis in alteram tam propinquam coloniam esset, quid tandem praetori faciendum fuisse? nam si sine consule geri nihil oportuerit, aut senatum peccasse qui exercitum praetori dederit — potuisse enim sicut non praetoris sed consulis exercitu rem geri uoluerit, ita finire senatus consulto ne per praetorem sed per consulem gereretur — aut consulem qui non, cum exercitum ex Etruria transire in Galliam iussisset, ipse Arimini occurserit ut bello interesset quod sine eo geri fas non esset. non expectare belli tempora moras et dilationes imperatorum, et pugnandum esse interdum non quia uelis sed quia hostis cogat. pugnam ipsam euentumque pugnae spectari debere: fusos caesosque hostes, castra capta ac direpta, coloniam liberatam obsidione, alterius coloniae captiuos recipерatos restitutosque suis, debellatum uno proelio esse. non homines tantum ea uictoria laetatos sed diis quoque immortalibus per triduum supplicationes habitas, quod bene ac feliciter, non quod male ac temere res publica a L. Furio praetore gesta esset. data fato etiam quodam Furiae genti Gallica bella.

Traduction proposée par le jury :

Auprès d'une grande partie du sénat, il avait de l'influence à la fois par l'importance de ses actions et par la faveur dont il jouissait. Si les plus âgés lui refusaient le triomphe, c'est qu'il avait combattu avec l'armée d'un autre et qu'il avait abandonné sa province par désir d'arracher le triomphe en profitant de l'occasion - façon d'agir sans précédent. Les anciens consuls surtout pensaient qu'il aurait fallu attendre le consul - il aurait pu en effet, après avoir établi son camp près de la ville et tout en protégeant la colonie sans livrer bataille, faire traîner l'affaire en longueur jusqu'à l'arrivée du consul - et le sénat devait faire ce que n'avait pas fait le préteur, attendre le consul : quand ils auraient entendu le consul et le préteur débattre devant tous, ils jugeraient plus exactement de l'affaire. Une grande partie du sénat était d'avis que le sénat ne devait prendre en considération que les actions accomplies et voir si on avait agi, dans sa magistrature, sous ses propres auspices ; des deux colonies qui avaient été établies comme des verrous pour contenir les soulèvements des Gaulois, alors que l'une avait été pillée et incendiée et que l'incendie allait passer à l'autre colonie si proche, comme entre des maisons mitoyennes, qu'aurait dû faire enfin le préteur ? Si rien en effet ne pouvait se faire sans le consul, ou il y avait eu faute du sénat qui avait donné une armée au préteur (ou : pour avoir donné une armée au préteur) - il aurait pu de fait, de la même façon qu'il voulait que l'affaire fût menée non par l'armée du préteur mais par celle du consul, spécifier de même par sénatus-consulte qu'elle ne fût pas menée par le préteur mais par le consul - ou il y avait eu faute du consul qui, alors qu'il avait fait passer son armée d'Etrurie en Gaule, ne s'était pas présenté lui-même à Ariminum pour participer à une guerre qu'il était impie de mener sans lui. Il y a des circonstances dans les guerres qui ne souffrent pas les retards et les délais des généraux, et il fallait parfois combattre, non parce qu'on le voulait mais parce que l'ennemi nous y forçait. On devait prendre en considération le combat lui-même et l'issue du combat : les ennemis avaient été battus et massacrés, leur camp pris et saccagé, une colonie libérée de son siège, les prisonniers de l'autre colonie repris et rendus aux leurs, en un seul combat on avait mis fin à la guerre. Ce n'étaient pas seulement les hommes qui s'étaient réjouis de cette victoire : les dieux immortels aussi s'étaient vu attribuer trois jours d'actions de grâces, parce que le préteur Lucius Furius avait mené les affaires de l'état avec compétence et bonheur, et non avec incompétence et légèreté. Ajoutons que les guerres contre les Gaulois avaient été attribuées par une sorte de fatalité à la famille Furius.

Remarques importantes :

- *magnam partem* ≠ *maiores partem* ;
- *maiores natu* désigne les plus âgés (comparatif car deux groupes envisagés les jeunes gens et les personnes âgées) ;
- les *consulares* sont les anciens consuls ;
- *dederit* vient de *do, are, dedi, datum* non de *dedo, ere, dedidi, deditum* ;
- toute idée de parole ou de pensée peut donner lieu à du style indirect (un verbe, un nom, un adjectif...) ;
- *Arimini* est un locatif ;
- il faut écrire les prénoms en toutes lettres ;
- dernière remarque : est-il besoin d'ajouter que le jury est en droit d'attendre de futurs professeurs de lettres une bonne maîtrise de la langue française (orthographe et syntaxe) ? (sic).